



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 4 — 2007

Séance

du mercredi 21 mars 2007

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Nathalie Barthoulot (PS), présidente du
Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Election du Secrétaire du Parlement
4. Postulat no 253
Elections cantonales : pour des modifications qui... n'auraient rien changé, sans doute ! Rémy Meury (CS-POP+VERTS)
5. Motion no 809
Engager une réflexion sur la concurrence des frontaliers. Serge Vifian (PLR)
6. Question écrite no 2069
Démantèlement de la Loterie romande : organiser la résistance. Pierre-André Comte (PS)
7. Arrêté octroyant un crédit pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura à EDJ Energie du Jura SA
8. Motion interne no 85
Assainissement de la décharge de Bonfol. Michel Juillard (PLR)
9. Motion no 810
Jurascopie. Michel Juillard (PLR)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 59 députés.)

1. Communications

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Vice-cha-

nelier, Messieurs les observateurs de Moutier et de Sorvilier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, chers invités, en ce premier jour du printemps, permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue à cette deuxième séance de la législature. J'en profite pour saluer plus particulièrement les élèves d'une classe du Centre professionnel qui assistera à une partie de nos débats ce matin.

Le printemps frappe ainsi aujourd'hui, certes de manière timide, à notre porte mais il est déjà très vivifiant de voir les oiseaux qui nous reviennent de lointaines contrées avec leurs gazouillis si familiers et annonceurs des beaux jours, les plantes qui sortent petit à petit de terre et les arbres qui voient leurs bourgeons éclater. *(Des voix dans la salle : «Oooooh !»)*. C'était une tradition de l'ancien président qui nous faisait toujours un petit commentaire météorologique et j'ai été certainement initiée. *(Rires.)*

Cette deuxième séance a un caractère symbolique puisqu'elle se situe 30 ans et 1 jour après l'adoption par le peuple jurassien de la Constitution jurassienne, véritable fondement de notre identité. En effet, le 20 mars 1977, les Juraissiens adoptaient leur première Constitution à une très large majorité, Constitution saluée par quantité d'experts suisses qui ont reconnu en celle-ci la qualité et la rapidité de rédaction et d'adoption tout comme son contenu novateur et avant-gardiste.

Ceci m'amène à avoir une pensée toute particulière pour la famille de Monsieur Bernard Jodry, Constituant, qui vient de nous quitter. Une pensée également pour notre collègue députée Françoise Cattin, qui a aussi eu le grand chagrin de perdre son cher papa. Au nom du Parlement jurassien, je les assure de ma profonde sympathie.

Cette deuxième séance s'inscrit également au milieu de la semaine de la Francophonie qui a débuté hier dans le Jura par le lancement du «Prix romand d'éloquence française» et par la magistrale démonstration oratoire de M^e Marc Bonnant. Dans cet esprit, je formule la secrète hypothèse que chacune et chacun d'entre vous y aura songé en préparant les interventions de ce jour et que, dans ce sens, nous ferons aujourd'hui plus particulièrement honneur à la langue française.

Chez nos voisins et amis français, Jacques Chirac a décidé de ne plus briguer un nouveau mandat et c'est avec une attention particulière que nous suivrons le premier tour des présidentielles françaises le 22 avril prochain.

En Suisse, je vous rappelle l'échec de la votation sur la caisse unique, acceptée toutefois très largement dans le canton du Jura. Un échec certes mais un système qui devra néanmoins évoluer à travers une reprise rapide du dossier LAMal.

Dans notre Canton, les résultats financiers pour l'année 2006 ont été présentés. Ils ne sont certes pas très bons et, dans ce sens, il est permis de s'interroger lorsque l'on voit certains autres cantons qui, bien que n'ayant pris aucune mesure particulière, voient leur résultat atteindre des sommets inespérés. Certes, le canton du Jura est en difficulté, certes des questionnements doivent être ouverts mais sachons néanmoins garder confiance en l'avenir de celui-ci et en son développement possible et nécessaire.

Depuis le dernier plénum et en ma qualité de présidente du Parlement, j'ai participé avec un très grand plaisir et un vif intérêt à un certain nombre d'assemblées générales et de manifestations. J'en cite quelques-unes :

- Tout d'abord, remise du Prix Créapole, prix témoignant d'une innovation et d'un engagement au niveau économique. Cette année, une députée qui est parmi nous ce matin, Mme Céline Joliat, s'est vu remettre ce prix en lien avec son activité autour de la mise en valeur des produits du terroir. Sincères félicitations Madame la Députée !
- Assemblée générale de la Chambre d'agriculture avec un orateur hors pair, animé d'une humanité, d'une lucidité mais aussi d'une vision sur l'avenir teintée d'interrogations sur les nécessaires changements de la société actuelle. Je veux parler d'Edgar Pisani, qui a été ministre notamment sous Pompidou, député européen et directeur de l'Institut du monde arabe à Paris. Il est à lui seul un véritable marqueur des cinquante dernières années de l'histoire de France tout comme un anticipateur de l'évolution du monde à venir et des nécessaires mesures à prendre si l'on veut que chacune et chacun puisse y trouver sa place.
- Les cent ans de l'Association jurassienne de football où j'ai pu mesurer l'engagement, le talent et le dévouement avec lesquels les uns et les autres participent, animent et soutiennent ce sport qu'est le football.
- Concours des métiers de bouche qui a prouvé que les « apprenantes » et « apprenants » cuisiniers et boulangers-pâtisseries de notre Canton maîtrisent avec une virtuosité certaine le savant mariage des goûts, des couleurs et des saveurs.
- Enfin, remise des prix aux sportifs méritants hier soir à Porrentruy avec, à la clé, une récompense pour toutes celles et ceux qui ont su conjuguer une volonté sans faille à des efforts importants qui les ont menés vers les sommets.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous rappelle que la loi d'organisation du Parlement tout comme le décret y relatif sont entrés en vigueur le 1^{er} mars dernier. Au niveau des modifications principales, il y a tout d'abord un changement dans l'intitulé de certaines commissions. Dans le traitement des objets ensuite, le vice-chancelier vous a fait parvenir une information relative à la modification principale, à savoir le traitement des motions et des postulats. L'auteur se dé-

terminera dorénavant, en cas de divergence, sur la position du Gouvernement après avoir entendu la position des groupes.

Etant donné l'ordre du jour qui, je vous le rappelle, comprend treize points et qui est relativement léger, je vous signale d'ores et déjà que nous terminerons très probablement nos débats aux alentours de midi en entonnant la Rauracienne afin de marquer les trente ans de la Constitution jurassienne.

2. Questions orales

Le Gouvernement et l'affaire des BMW à la police cantonale

M. Patrice Kamber (PS) : Le 6 mars dernier, suite aux révélations dans l'affaire mettant en cause plusieurs personnes au sein de la police cantonale, le Gouvernement a pris l'option de ne rien décider ! Dans l'attente des délibérations du Ministère public, il a suspendu les enquêtes administratives et renouvelé sa confiance au chef de la police.

La presse n'a pas manqué de relater les dysfonctionnements, relevant au passage le préjudice qu'une telle affaire porte à l'image de notre Canton.

Pour notre part, nous avons le souci de la confiance que porte la population jurassienne aux personnes qui, chaque jour, assurent, de façon honnête et scrupuleuse, les tâches parfois ingrates du maintien de l'ordre et de l'application des lois.

Or, si le chef commet et admet des manquements, on est en droit de se demander si des mesures immédiates et fermes n'auraient pas contribué à rétablir un climat plus serein dans le corps de police et au sein de l'administration toute entière.

La décision du Gouvernement donne plutôt de l'eau au moulin de ceux qui, à tort évidemment, pensent que les autorités tentent par tous les moyens de jouer la montre dans le seul but de noyer le poisson. D'où les questions suivantes :

- Le Gouvernement est-il conscient des dégâts occasionnés par cette triste affaire en terme d'image dans la population ?
- Peut-il nous assurer qu'il a le souci de veiller à la considération de tous ses collaborateurs actuellement exposés à l'injustice de l'amalgame ?
- Enfin, compte tenu du climat déjà tendu avant les faits relatés, peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour rétablir un climat de travail digne et motivant au sein de la police cantonale ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Je ne vais pas vous dire que j'ai été surpris de cette question puisqu'évidemment l'actualité politique fait que nous devons bien nous attendre à expliquer la position du Gouvernement dans cette malheureuse affaire.

Comme vous, Monsieur le député Kamber, le Gouvernement regrette qu'une telle affaire se soit déroulée dans le Jura mais il va ainsi de la vie que, parfois, c'est dans d'autres cantons et que, dans toute collectivité publique, nous devons parfois faire face à ce genre de dérapage, respectivement de dysfonctionnement, et nous devons malheureusement le regretter.

Contrairement à vos affirmations, Monsieur le Député, je tiens ici à réaffirmer que le Gouvernement a la ferme intention de faire toute la lumière sur cette affaire, d'en tirer les enseignements et de prendre les sanctions qui s'imposeront au moment où la procédure pénale aura été conclue. Or, aujourd'hui, la procédure pénale ne l'est pas, les jugements n'ont pas été rendus, il y a encore des citations de personnes qui se feront ces prochains temps de telle sorte qu'il est tout à fait prématuré de dire que nous n'allons rien faire à l'issue de cette procédure.

C'est pour cela que le Gouvernement a décidé non pas de ne rien décider comme vous le prétendez mais d'ouvrir une enquête disciplinaire à l'encontre du commandant et de deux de ses collaborateurs impliqués dans cette affaire. L'ouverture de cette enquête disciplinaire a été immédiatement suspendue, comme on le fait habituellement dans de telles circonstances, jusqu'à droit connu de la procédure pénale de telle sorte que nous attendrons le jugement pour reprendre cette enquête disciplinaire qui sera destinée à déboucher sur des sanctions en fonction de la gravité des fautes qui seront reconnues au terme de celle-ci.

Le Gouvernement a évidemment imaginé la possibilité de suspendre provisoirement le commandant de la police ainsi que ses deux collaborateurs. Nous avons fait l'analyse suivante : tout d'abord sous l'angle de la base légale, puis de l'opportunité, ensuite de la proportionnalité de la mesure et enfin nous avons aussi mis en évidence le problème de la présomption d'innocence. Alors, quelques éléments si vous le permettez.

En ce qui concerne la base légale, il faut comprendre qu'une suspension même provisoire est une mesure conservatoire au sens du droit pour permettre d'établir les faits et les preuves. Au même titre qu'une détention préventive en matière pénale, la suspension provisoire a cet objectif-là. Or, en l'occurrence, nous avons bien dû nous rendre compte que les faits étaient connus depuis au moins deux ans puisque toutes les pièces concernant cette affaire, qui ont été traitées à intervalles réguliers par le juge d'instruction, étaient déjà fournies au juge d'instruction il y a deux ans de telle sorte que nous n'avons pas estimé qu'il pouvait encore se passer quelque chose, que les faits sont établis, que les preuves sont préservées de ce côté-là.

Ensuite, la jurisprudence dit clairement qu'une suspension provisoire doit durer le moins longtemps possible et le Tribunal fédéral ne fixe pas de longueur mais estime qu'au-delà de trois mois, on est déjà très largement au-delà de ce qu'on peut attendre dans un Etat de droit. En l'occurrence, nous devons bien admettre que la procédure pénale – qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'est pas encore close – peut encore durer douze, voire dix-huit mois, voire plus longtemps si par exemple cela devait se terminer par un recours au Tribunal fédéral. Sous cet angle-là, nous avons estimé que les conditions objectives de la base légale n'étaient pas forcément réunies.

L'opportunité maintenant. Nous avons examiné cet aspect-là sous l'angle de la crédibilité : crédibilité de la police, crédibilité du commandant, crédibilité des autorités ou crédibilité vis-à-vis d'une part de la population, comme vous l'avez dit. Or, il faut savoir que, dans ce cadre-là, les récriminations dont font l'objet, c'est vrai, à l'occasion, certains collaborateurs de la police – lorsqu'ils doivent faire leur travail, interpellés les gens, les verbaliser parfois, infliger des amendes d'ordre et autres – cet aspect-là a déjà fait des dégâts il y a quelque temps que, d'une manière générale, nous avons

aussi reçu par «e-mail», voire courriel, toute une série de soutiens à l'égard de la police cantonale de telle sorte que nous n'avons pas estimé que cette crédibilité était suffisamment entamée pour prendre une mesure de suspension. En ce qui concerne la crédibilité vis-à-vis des subordonnés – parce que c'était aussi l'un des problèmes que nous pourrions rencontrer – et savoir si le commandant finalement avait suffisamment encore de crédibilité pour diriger le corps de police, et bien, sous cet angle-là aussi, nous avons reçu de nombreux témoignages sous forme de copies d'«e-mails» ou d'«e-mails» adressés au commandant avec copie au chef du Département, qui, et y compris le syndicat de la police, renouvelaient leur confiance au commandant de la police de telle sorte que, pour nous, cette confiance n'était pas entachée...

La présidente : Monsieur le Ministre, je vous prierais de conclure !

M. Charles Juillard, ministre de la Police : ...vis-à-vis du commandant.

La proportionnalité ensuite. Nous l'avons dit, nous avons estimé, pour toutes ces raisons-là, qu'il serait disproportionné de prendre une mesure de suspension dans une telle situation.

Enfin, la présomption d'innocence. Et bien, fut-il commandant de la police, tout citoyen jurassien ou suisse doit pouvoir bénéficier de la présomption d'innocence dans ce cadre-là.

Donc, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement ne minimise pas cette affaire. Il entend faire toute la lumière. Il estime avoir pris une décision mesurée, proportionnée, qui permet de sauvegarder à la fois les intérêts des personnes impliquées comme ceux de l'Etat puisque ce dernier va reprendre l'enquête disciplinaire qu'il a ouverte au moment où le verdict du procès sera connu.

La présidente : Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui était un tout petit peu trop longue ! Votre appréciation Monsieur le Député ?

M. Patrice Kamber (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Education sexuelle au secondaire II

M. Hubert Godat (CS-POP+VERTS) : Dans les écoles du secondaire II (post-obligatoire) qui dépendaient du Service de l'enseignement – je veux parler des deux écoles de commerce de Delémont et Porrentruy, de l'Ecole de culture générale et du Lycée cantonal – les élèves bénéficiaient et bénéficient encore quand ils sont en seconde (ils ont alors à peu près 17 ans) d'une session unique de deux heures d'entretien avec une animatrice en éducation sexuelle. La réflexion menée à cette occasion porte sur la maltraitance, le respect mutuel, l'image de la femme dans la publicité ou la pornographie par exemple, pour ne citer que quelques exemples, et bien sûr aussi sur des questions qui sont soulevées par les élèves eux-mêmes. Ces rencontres sont très appréciées des élèves et elles sont aussi, pour les spécialistes de la prévention, un outil de travail précieux.

Or, il semble que leurs camarades de la même classe d'âge fréquentant des écoles professionnelles (qu'elles soient commerciales, techniques, artisanales ou agricoles) ne bénéficient pas de ce service. Ceci est d'autant plus pa-

radoxal et regrettable que les apprentis sont, comme des études récentes l'ont montré, une population à risque plus grand que les élèves de filières scolaires. Cette question nous concerne de très près car les personnes dont nous parlons ici, ce sont nos enfants, nos garçons et nos filles, qui essaient, il faut leur rendre cette justice, de se dépatouiller au mieux dans le monde que nous leur avons fabriqué et qui n'est pas toujours, loin s'en faut, le meilleur des mondes.

Aussi, j'aimerais poser les questions suivantes au Gouvernement :

- Est-ce qu'il s'agissait, de la part du précédent Gouvernement, d'une politique délibérée de sa part de négliger, dans ce domaine, le public des apprentis ?
- Le Gouvernement actuel entend-il profiter de la mise en place du CEJEF pour rendre rapidement obligatoire et général, dans toutes les filières de formation, ce service d'utilité publique ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Je crois que le constat qui est posé est en fait le résultat de l'arrimage des écoles post-obligatoires à deux départements. Je ne crois pas et je peux même affirmer qu'il n'y avait pas volonté délibérée de péjorer l'offre scolaire en faveur des apprentis dans la mesure où l'on nous a régulièrement dit aussi que s'ils ne sont qu'un jour par semaine sur place, il est plus difficile de greffer des cours spécifiques. Je dois dire que je conteste cela en disant qu'il faut s'adresser aux publics cibles dans les moments où on peut les atteindre et quand ils sont accessibles.

Nous avons eu une première campagne «Halte à la violence» qui met en lumière le respect dans les relations amoureuses chez les jeunes adolescents et jeunes adultes. Des fascicules et autres dépliants ont été distribués dans toutes les écoles et nous avons eu une discussion avec les animateurs et animatrices en éducation sexuelle pour vérifier la possibilité d'offrir également ces cours dans le domaine de l'apprentissage.

Donc, effectivement, le CEJEF – qui se veut non pas un nouvel outil de plus mais une institution qui permettra d'avoir une culture commune pour les formations académiques et d'apprentissage mais aussi pour les formations tout court pour construire son identité – veillera à avoir des offres coordonnées.

Je ne suis pas persuadée de pouvoir vous assurer que, de manière additive, les apprentis auront exactement la même chose mais peut-être qu'on fera des choses coordonnées, une année à disposition des étudiants, une autre année à disposition des apprentis ou, en tous les cas, qu'on veillera à ce qu'il y ait une équité entre l'offre d'information et d'appréciation de situations extrêmement importantes pour construire son identité et se respecter soi-même et les autres.

M. Hubert Godat (CS-POP+VERTS) : Je suis satisfait.

Projet de construction d'un stand de tir pour les chasseurs

M. Dominique Baettig (UDC) : Depuis longtemps, semble-t-il même depuis 2001, il est question de la mise à disposition, sur le terrain de la place d'armes de Bure (au lieu-dit «En Varieu» pour ceux qui connaissent), d'une installation permettant officiellement aux chasseurs et aux candidats chasseurs jurassiens de s'entraîner au tir, pour des rai-

sons évidentes d'amélioration de la sécurité et pour des raisons aussi évidentes d'éthique de la chasse. Cette installation permettrait aussi officiellement aux chasseurs jurassiens, qui sont quand même relativement nombreux dans cette région, de régler la précision de leurs armes, ce qui doit se faire assez souvent.

Depuis l'entrée en vigueur – et il semble que ce soit le 1^{er} janvier 2006 – de la nouvelle loi sur la chasse, il est même obligatoire pour les chasseurs demandant leur patente annuelle d'exécuter des tirs d'entraînement. Or, il semble que ce dossier s'enlise entre différents partenaires (Etat, fédération cantonale des chasseurs, place d'armes) et on a un peu de peine à comprendre pour quelles raisons. On dit par exemple qu'il faudrait de nouveaux relevés géographiques du terrain de la place d'armes, que les cartes ne sont plus disponibles ou ont disparu, qu'il faudrait faire de relevés, payer un géomètre et puis on se bagarre entre les différents partenaires pour savoir qui doit payer. Est-ce que vous avez la gentillesse de nous informer de l'état de ce dossier et des perspectives d'avenir ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Effectivement, il existe un projet de stand de tir destiné aux chasseurs sur la place d'armes de Bure. Ce projet a été présenté au Gouvernement et l'obligation légale de former les chasseurs au tir a forcé ce dernier à entrer en matière sur ce projet, c'est-à-dire que cette obligation légale va permettre au canton du Jura de subventionner ce projet.

Le projet qui avait été présenté à l'époque comportait une partie, je dirais, de tirs sportifs des chasseurs, qui ne sont pas destinés à satisfaire cette obligation légale et toute cette partie-là doit être financée par les chasseurs, soit sur le plan financier, soit par des travaux propres qu'ils allaient exécuter.

Donc, ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que la direction de la place d'armes de Bure pose certains problèmes décisionnels actuellement; c'est assez confus. Mais le Gouvernement maintient sa position, c'est-à-dire que nous allons appuyer ce projet. Nous souhaitons qu'il se concrétise et, personnellement, je vais reprendre ce dossier pour le mener à terme. Il faut absolument que ce stand de tir pour les chasseurs puisse se créer sur ce site.

M. Dominique Baettig (UDC) : Je suis satisfait.

Une seule police dans le Canton

M. Fritz Winkler (PLR) : L'EURO 2008 se rapproche à grands pas. Cela implique de grandes exigences au niveau de la sécurité. Le conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer a ainsi proposé de mettre rapidement sur pied une police supracantonale. A son avis, et je le partage, ce n'est pas à l'armée d'assurer la sécurité lors de tels événements.

On parle de police supracantonale et pourtant, à l'intérieur même des cantons, subsistent des polices cantonales et municipales. Mais les choses changent.

Il y a dix jours à peine, les électeurs du canton de Berne ont accepté à près de 80 % une police unique alors même que la ville de Berne possède son propre corps de police, fort de 640 membres. Cette police unique ne remet nullement en cause le concept d'une police de proximité. Le canton de Neuchâtel a fait de même et il n'aura prochainement plus qu'un seul corps de police.

Dans le Jura, plusieurs villes et villages disposent de leur propre police municipale. Certains corps sont plutôt réduits puisque parfois la police municipale se réduit à un seul agent. Les agents des polices locales de Delémont et Porrentruy collaborent étroitement avec la police cantonale, surtout de nuit.

Aujourd'hui, les finances du Canton et des communes sont alarmantes. Ne serait-il donc pas judicieux de réaliser une étude en vue d'une police unique afin d'éviter des doublons ou d'imposer aux municipalités que leurs agents aient la même formation que ceux de l'Etat afin qu'ils puissent davantage collaborer ? En effet, on déduit de l'article 5 de la loi sur la police cantonale que les agents des polices locales n'ont souvent pas la même formation que ceux de la police cantonale. Cela est parfois problématique lors des interventions en commun. Quel est l'avis du Gouvernement sur ce sujet ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Monsieur le Député, vous avez raison de dire que la police unique est un sujet d'actualité comme l'EURO 2008.

En ce qui concerne l'EURO 2008, je tiens à vous rassurer dans le sens où une collaboration intercantonale est déjà en train de se mettre en place, qu'il y a un état-major qui planche sur la planification de ces événements. Et, contrairement à ce qu'on peut penser, Delémont en particulier pourrait être concernée comme ville dite intercalaire puisque vous savez qu'il ne se déroulera pas de match officiel sur le site de Delémont mais que, par sa proximité avec Bâle et aussi par le fait que le stade de la Blancherie pourrait être utilisé comme terrain d'entraînement de certaines équipes, comme la gare de Delémont est une gare où vont transiter des supporters de l'une ou l'autre équipe, le Jura participe à cette planification.

A ce stade, il n'est pas question de faire intervenir l'armée si ce n'est sous l'angle de prêt de matériel qui pourrait être utilisé dans ce cadre-là. Je dis bien à ce stade.

Par contre, les polices romandes en particulier ont demandé au Conseil fédéral l'autorisation d'éventuellement recourir à des polices étrangères, par exemple françaises ou allemandes. La demande est déposée et on verra ce qu'en pense le Conseil fédéral.

En ce qui concerne la police unique, à ce stade non plus, Monsieur le Député, il n'y a pas de volonté du Gouvernement de lancer une OPA sur les polices municipales. Pourquoi ? Et bien tout simplement parce que, déjà, il y a effectivement deux corps réellement organisés de police municipale (Delémont et Porrentruy) et les compétences de la police cantonale par rapport à ces polices municipales sont clairement définies de telle sorte qu'il y a déjà une collaboration chaque fois que cela est possible mais il y a surtout une grande complémentarité dans les activités de l'une et de l'autre. Cette collaboration, à notre sens, est aujourd'hui efficace. Elle permet de véritablement occuper le terrain de jour comme de nuit et de donner satisfaction, semble-t-il, en tout cas aux autorités municipales.

Donc, dans le respect de l'autonomie communale, la police cantonale et le Département n'ont pour l'instant pas l'intention d'aller plus loin mais nous sommes ouverts à toute forme de collaboration accrue avec des municipalités. Nous sommes d'ailleurs en discussion avec certaines d'entre elles pour passer des contrats de prestations.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je suis satisfait.

Terres agricoles de la place d'armes à Courtemaîche achetées par l'Office des eaux

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Dans le cadre du programme de désinvestissement des biens immobiliers, propriétés de la Confédération Suisse (DDPS), décision a été prise de vendre tous les biens-fonds sis hors du périmètre de la place d'armes fédérale de Bure.

Les biens-fonds concernés (terres agricoles et forêts) sont situés essentiellement sur les communes qui abritent la place d'armes, à savoir Bure, Fahy, Courtemaîche et Courchavon-Mormont, et suscitent bien des convoitises de la part des agriculteurs-exploitants et de certaines collectivités publiques : une intervention parlementaire et un article paru dans la presse régionale en décembre 2006 ont traité de cette problématique.

Dernièrement, par un courrier du DDPS daté du 2 février 2007 à un agriculteur exploitant de Courtemaîche, celui-ci était invité à faire valoir son droit de préemption conformément à la loi sur le droit foncier rural et à accepter une offre au prix licite pour les quelque 7 hectares et demi qu'il exploite jusqu'au 5 mars 2007, offre qui fut acceptée dans un courrier daté du 20 février 2007.

Or, deux jours plus tard, M. Besomi, manager du portefeuille du parc immobilier disponible, informe l'agriculteur par téléphone que la République et Canton du Jura, via l'OEPN, était intéressée à acquérir quatre parcelles situées dans la plaine de Courtemaîche. Aussitôt, c'est la consternation, l'incompréhension, voire la colère chez ce jeune exploitant père de famille qui ne peut admettre que l'Etat jurassien, bafouant le droit foncier rural qu'il est sensé faire respecter, veuille s'accaparer de son outil de travail et porter préjudice à son revenu étant donné que les paiements directs, seuls garants de la survie des exploitations agricoles, sont liés à la surface. D'où mes questions :

- Le Gouvernement peut-il confirmer son intention d'acquérir des terres agricoles à Courtemaîche ?
- En cas d'une hypothétique acquisition, à quelle affectation seront voués ces terrains et qui en assurera l'entretien ?
- Enfin, dans un souci d'apaisement vers les milieux agricoles et afin d'éviter un fâcheux précédent, n'est-il pas souhaitable que l'Etat jurassien renonce dès à présent à tout achat de terres agricoles à Courtemaîche ou ailleurs ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement : En effet, les instances responsables de la place d'armes de Bure mettent en vente un certain nombre de terrains qu'ils possèdent et qui ne sont plus utilisés dans le périmètre d'exercice militaire. En réalité, il s'agit de trois parcelles, non quatre, qui sont situées sur la commune de Courtemaîche et qui présentent un intérêt évident à plusieurs titres en matière de protection de l'environnement. Elles sont situées le long de l'Allaine et leur acquisition par l'Etat permettrait de réaliser des aménagements en conformité avec la politique environnementale prônée par la Confédération. Il s'agit de mettre en application une véritable politique de restauration des cours d'eau, d'engager des actions de protection des berges, d'aménagements écologiques et de restauration des cours d'eaux.

L'OEPN s'est approché du représentant de la Confédération pour lui faire part de l'intérêt du Canton à racheter ces trois parcelles. Naturellement, ces parcelles, si elles sont rachetées par l'Etat, pourront continuer – là je vous rassure Monsieur le Député – d'être louées par l'agriculteur qui les exploite actuellement. Bien entendu, les restrictions d'usage

liées à la proximité de l'Allaine – ces parcelles sont placées en protection du paysage – seront maintenues : en particulier pas d'engrais ni de produits phytosanitaires.

L'agriculteur que vous citez est effectivement au bénéfice d'un bail à ferme, avec un droit de préemption qu'il peut exercer. Cela n'empêche pas l'Etat jurassien de faire part de son intérêt pour ces trois parcelles.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

Le Canton lésé dans la débâcle de la Fondation Bellelay

M. Germain Hennet (PLR) : La Fondation Bellelay se voulait être une antenne entre le Nord et le Sud de la partie politiquement jurassienne de notre pays. Nous ne pouvons que regretter qu'après si peu de temps, la Fondation s'est avérée peu viable, pour utiliser un euphémisme.

Des biens ont été vendus et, sur le plan politique, la Fondation est devenue un véritable fruit sec ou, pour le moins, une plaque refroidie. Initialement, les communes et les bourgeoisies avaient été invitées à être partenaires de cette fondation. C'était avant tout un acte d'ordre patriotique vers la réunification. A l'évidence, le Gouvernement jurassien avait vu là une opportunité.

Le contexte politique a changé mais l'accord particulier avec le canton du Jura, qui était tacite ou non par le biais de cette Fondation, avait alors permis une décrispation manifeste. Avec le cours défavorable des affaires, nous devons néanmoins constater que le Gouvernement bernois comme le Gouvernement Jurassien s'étaient donné le mot pour soutenir cette Fondation. A présent, les choses vont à vau-l'eau et c'est regrettable. Je demande au Gouvernement dans quelle mesure il se sent lésé par cette évolution et s'il voit des possibilités d'intervenir encore.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Monsieur le Député, ce que je puis dire, c'est qu'au départ le canton du Jura a décidé de soutenir la fondation, mais sans en être membre, par des subventions annuelles de 100'000 francs pour les activités liées à la promotion du cheval et de 20'000 francs pour celles liées au tourisme rural. Mais le Canton, en fait, n'a versé qu'une fois puisque, la seconde année, il n'en a pas versé la totalité par rapport aux événements dont vous venez de faire mention.

Le Jura n'est pas lésé dans cette opération puisqu'il disait donc, ainsi que je l'ai dit, notamment sur les activités de promotion du cheval et sur la mise en valeur du tourisme rural. Ce dont le Gouvernement en tous les cas est content – et il est rassuré de cela – c'est que la Fondation est répartie sur des bases nouvelles.

M. Germain Hennet (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Mandat du groupe de travail école-musées

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Dans le Journal officiel du 28 février dernier, un arrêté stipule qu'un groupe de travail «Ecole-Musées» a été créé temporairement afin d'élaborer et de concrétiser un ensemble de propositions tendant à inscrire la découverte et l'utilisation des musées, et plus particulièrement ceux du Jura, du Jura bernois et de Bâle, dans les programmes d'enseignement des écoles jurassiennes.

Vaste empire de l'exactitude et de l'ingéniosité, l'horlogerie est l'un des fleurons de l'industrie jurassienne. Dans notre région, nombre de travailleuses et de travailleurs de ce domaine ont contribué à établir une réputation du goût de la précision et du travail soigné. Nos vallées comptent une multitude d'ateliers et de manufactures qui occupent 30 % de l'ensemble de l'activité économique dans les différentes régions de l'Arc jurassien.

De ce fait, ne serait-il pas judicieux d'inclure également la ville de La Chaux-de-Fonds dans la découverte et l'utilisation de ces musées puisque celle-ci compte notamment le Musée international de l'horlogerie mais aussi un musée d'histoire et des beaux-arts ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation et de la Culture : Vous avez raison quant à l'arrêté auquel vous faites référence, Monsieur le Député. Je l'ai signé avec plaisir parce que je suis intimement convaincue de la nécessité d'arrimer la culture et l'éducation, l'enseignement. Et, à ce titre, je pense qu'il est opportun d'avoir non seulement de temps en temps des visites ponctuelles dans des musées mais une véritable, je dirais, culture commune d'irrigation de l'enseignement par rapport aux musées et des musées par rapport à des dossiers pédagogiques à créer pour l'école.

Dans ce sens-là, il est vrai qu'on a indiqué «plus particulièrement» et le «plus particulièrement» s'adressait au Jura bernois par rapport à notre volonté très forte de collaborer avec eux, par rapport au fait que le musée d'art à Moutier est un musée reconnu d'importance cantonale par le Canton, et également Bâle par rapport à la volonté de s'arrimer sur Bâle par rapport à la langue.

Maintenant, cela ne veut pas du tout dire que c'est exclusif. Il est vrai que lorsqu'on donne un mandat à un groupe de travail, on essaie de le cibler et de le cerner mais je vous rejoins tout à fait dans le sens qu'avec la tradition horlogère, on ne peut exclure La Chaux-de-Fonds mais il faudrait ajouter Le Locle parce qu'à ma connaissance – pas à ma connaissance, j'y suis allée – il y a un superbe musée au château des Monts; je vous invite d'ailleurs à aller le visiter. Donc, je pense qu'on peut tout à fait élargir la réflexion mais, dans un premier temps, elle était non pas limitée mais elle était souhaitée pour déjà voir ce qu'on peut faire en commun pour ensuite l'élargir à d'autres musées plutôt que d'avoir un trop grand partenariat où, en fait, on n'a pas de porteur de dossier.

Ce que je dois aussi dire, c'est que cette volonté de lier musées et école est également à mettre en lien avec un mandat précis de réflexion quant à un livre d'histoire en commun entre le canton du Jura et le Jura bernois. Cela s'inscrit donc dans toute cette volonté de rapprochement et, je dirais, de mise en priorité de notre patrimoine commun.

Donc, oui, je proposerai au groupe de travail d'élargir la réflexion. Par contre, je ne peux pas vous promettre qu'il y aura directement des représentants de ces musées dans le groupe de travail parce qu'il est vrai qu'on a voulu un groupe de travail avec une petite dizaine de personnes pour pouvoir travailler à des projets concrets.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Je suis satisfait.

Diversification énergétique et biogaz

M. Ami Lièvre (PS) : La question de la diversification énergétique et des énergies renouvelables est de plus en plus au centre des préoccupations des pouvoirs publics, pour des raisons économiques et environnementales bien connues.

Pour ce qui concerne le Jura, nous savons qu'Energie du Jura se soucie en particulier des énergies hydraulique et éolienne et aussi des techniques relatives au chauffage au bois. Pourtant, dans un canton rural comme le nôtre, nous pensons qu'il convient maintenant de s'intéresser également à autre type d'énergie, à savoir le biogaz produit à partir de purin et de matières compostables.

Un projet visant à valoriser et à détoxifier le purin par fermentation anaérobie avec production de méthane est d'ailleurs en train de se concrétiser en Ajoie. A cet effet, le 4 juillet dernier, le Gouvernement répondait en ces termes à la question écrite relative à cet objet, que j'avais déposée quelques semaines plus tôt : «Considérant les nombreux avantages de ce type de projets, il est effectivement souhaitable de les encourager d'une façon plus marquée. Le Gouvernement chargera dès lors les services et organismes concernés par cette problématique de proposer des voies qui seraient susceptibles d'accompagner et de soutenir financièrement les agriculteurs qui projettent de se lancer dans de tels projets».

Considérant le potentiel énergétique à disposition et les incidences extrêmement positives de ce traitement des purins pour la protection des eaux et de l'air, je souhaiterais savoir si le Gouvernement est déjà intervenu – en particulier auprès du Service de l'économie rurale qui, selon la réponse qui m'a été donnée, soutient financièrement ce type d'installation – afin qu'il informe les exploitants, les encourage à valoriser leurs purins par cette technique, d'ailleurs économiquement rentable, et qu'il assure, en la matière, une planification régionale. Si c'est le cas, peut-il nous dire quels résultats ont déjà été obtenus ? Au cas où rien n'aurait encore été entrepris (ce que je crains), le Gouvernement est-il prêt à donner une impulsion pour promouvoir cette énergie renouvelable dans notre Canton ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Effectivement, Monsieur le Député, votre récente question écrite, intitulée «Il faut optimiser la gestion des engrais naturels», a été traitée par l'OEPN en juin 2006. Depuis cette date, le Service de l'économie rurale n'a pas réellement reçu de mandat du Gouvernement. Toutefois, dans la réflexion en cours par rapport à l'élaboration du programme de législation, le thème des énergies renouvelables a été bien entendu évoqué. Il est vraisemblable qu'il figurera parmi les propositions que le Gouvernement adressera au Parlement prochainement.

L'idée consisterait, dans un premier temps, en l'étude de l'opportunité, de la faisabilité et de la viabilité de projets de production d'énergies renouvelables à partir de produits agricoles ou de purins. Dans un second temps, si les résultats de l'analyse s'avéraient positifs, il conviendrait alors de définir et d'appliquer des mesures de promotion et de soutien à ces projets. La question du financement de ces mesures ne peut cependant pas être éludée. Un plan d'action précis sera établi à la condition que les moyens financiers nécessaires à sa réalisation soient disponibles.

A noter que le Département de l'Environnement envisage d'octroyer une contribution cantonale de 5'000 francs,

montant identique à celui alloué aux installations hydrauliques et éoliennes.

M. Ami Lièvre (PS) : Je suis satisfait.

Fonds de la réunification

M. Jean-Marie Mauron (PLR) : Le 21 juin 1990, par arrêté, le Parlement allouait une somme de 300'000 francs sous rubrique «Fonds pour la réunification». Le Gouvernement de l'époque, selon son rapport, n'a donné aucune indication précise quant à son utilisation. Ce fonds devait être alimenté par les communes à raison de 1 franc par habitant. Il semblerait que la moitié des communes n'aient jamais versé leur quote-part. Enfin, il est surprenant que, depuis plus de dix ans, nous n'avons aucune nouvelle de ce fonds pour la réunification. Par conséquent, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1° Pourquoi l'arrêté n'a pas été respecté dans son exécution ?
- 2° A combien s'élève à ce jour le capital de ce compte ?
- 3° Quelle est la position du Gouvernement quant au suivi et au programme de ce fonds ?

J'attends naturellement des réponses claires et précises de la part du Gouvernement.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : Naturellement, les auditrices et les auditeurs ne peuvent pas voir le regard du député qui attend des réponses précises ! Je ne vais probablement pas arriver à le satisfaire en totalité.

Effectivement, en 1990, le Parlement a adopté un arrêté qui octroyait ce crédit de 300'000 francs, à l'époque au Gouvernement. Et en 1991 – on a fait quelques recherches – le Gouvernement a alloué ce montant à la Fondation pour la réunification. Là se pose déjà un petit problème institutionnel – enfin, je ne suis pas habilitée à vous en faire l'exégèse – mais une fondation est une personnalité juridique totalement indépendante de l'Etat. La fondation, à l'époque, était présidée par feu Roger Jardin. Actuellement, elle est présidée par M. Charles Raccordon. Et si vous consultez le registre du commerce du canton du Jura (j'y suis allée par internet), vous voyez la composition de cette fondation : accompagnent M. Charles Raccordon, M. Laurent Helg, Mme Béguelin, M. Stéphane Boillat, maire de Saint-Imier, M. Marcel Brêchet, M. Francis Chèvre, M. Pierre Corfu, M. René Girardin, M. Jean-Jacques Gunzinger domicilié à Uetikon am See, M. Bernard Varrin et l'organe de révision est l'étude de M^e Pierre Christe.

Donc, cette fondation est totalement indépendante de l'Etat et il est donc tout à fait normal, naturel, ne vous inquiétez pas, de ne pas retrouver de rubrique budgétaire dans les comptes de l'Etat ou dans la liste des fonds.

Maintenant, au niveau de la mission de cette fondation, si je prends toujours l'extrait du registre du commerce, les buts sont : «Sauvegarde et illustration de l'identité jurassienne. La Fondation exerce ses activités dans la vie politique et culturelle jurassienne (publications diverses, organisation de les manifestations culturelles, etc.). Elle soutient financièrement les entreprises et les manifestations poursuivant des buts analogues aux siens». Donc, le rôle de l'Etat est naturellement de surveiller les comptes de la Fondation, ce qui se fait et, à ce titre-là, sans entrer dans les secrets, je peux vous dire qu'au 31 décembre 2005 restait un capital dans cette fondation, un capital encore intéressant. Mais je

ne vous dirai pas le montant parce qu'il ne m'appartient pas et je crois qu'au niveau de la protection des données, il appartient au président de la fondation d'indiquer ce montant. Par contre, ce que je peux dire, c'est que le versement de 300'000 francs a été réalisé en 1991 et ensuite, en 1992 et en 1993, si l'on va dans les comptes de la fondation, on voit qu'un montant conséquent, chaque année, a été utilisé pour la distribution en tout-ménage du «Jura Libre» dans le Jura méridional. Et puis maintenant, vous le savez mieux que moi, il faut «contextualiser» la création de cette Fondation avec le contexte politique de l'époque : il y avait l'initiative «Unir», il y a eu le sort réservé juridiquement à cette initiative, la volonté jurassienne de pouvoir intervenir dans le Jura méridional mais avec la distance qu'on avait à avoir. Donc, aujourd'hui, il appartient à la Fondation d'avoir des projets. Peut-être qu'elle en a mais je dois vous dire, à ma connaissance, que je ne le sais pas et qu'on n'en a pas parlé ni au sein de la commission de la coopération et, à l'époque, le ministre en charge de la Coopération ne nous a pas donné d'indications parce que je pense qu'il n'en avait pas.

Donc, véritablement, votre question est pertinente – je n'ai d'ailleurs pas le droit de la qualifier – mais je pense que la personne que vous sollicitez, à savoir le Gouvernement, n'est pas la personne habilitée à vous répondre. Je vous invite donc à prendre contact avec M. Raccordon – s'il écoute la radio, il peut vous contacter – et il vous dira tous les projets qui sont en train de germer dans cette Fondation.

M. Jean-Marie Mauron (PLR) : Je suis partiellement satisfait. (*Rires.*)

Participation cantonale à la remise des diplômes à la HE-ARC

Mme Joëlle Donzé-Roy (PLR) : Ma question concerne la HE-ARC et la participation jurassienne à la cérémonie de remise des diplômes du secteur «ingénierie» à Saint-Imier, regroupant les lauréats de l'école de Saint-Imier et du Locle.

Le 8 mars dernier, de nombreux représentants de la formation professionnelle, des milieux politiques et économiques des cantons de Berne et de Neuchâtel ainsi qu'une délégation parisienne (venue tout spécialement pour l'occasion) ont, par leur présence, témoigné leur intérêt, leur reconnaissance et leur attachement à cette école. Seul représentant jurassien, M. Tschopp (en fonction depuis le 1^{er} mars), n'a pas manqué de susciter nombre de remarques et de commentaires des participants.

La HE-ARC est au centre des débats et attend des autorités politiques un soutien inconditionnel. Le Parlement a voté une résolution le mois dernier, a débloqué un crédit d'étude l'année dernière et entendait ainsi démontrer des signes politiques forts pour soutenir la HE-ARC. Un regroupement de la formation professionnelle s'est effectué afin d'être plus efficient.

Dès lors, une participation qualitative et quantitative de la part de nos autorités cantonales jurassiennes n'aurait-elle pas été l'occasion de réaffirmer notre confiance en l'avenir de cette école ? Par son absence et à sa manière, le Gouvernement n'a-t-il pas démontré un manque d'intérêt et de reconnaissance pour cette jeunesse qui entre dans la vie active, qui plus est dans notre région, après avoir consenti de nombreux sacrifices ? Le Gouvernement n'a-t-il pas mesuré l'importance des liens tissés lors de telles manifestes, tant intercantonaux que transfrontaliers ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Le Gouvernement n'a pas mesuré s'il fallait que, dans mon agenda, j'aille à Saint-Imier le 8 mars. Par contre, j'aimerais vraiment situer le contexte.

Il y a un accord entre les conseillers d'Etat membres du Costra (comité stratégique) de la HE-ARC, réunissant Bernhard Pulver, Sylvie Perrinjaquet (qui est présidente) et moi-même (ou auparavant M. Jean-François Roth). On a décidé que, lors des remises de titres et de diplômes, c'était le ministre ou le conseiller d'Etat en charge du département et dans le canton dans lequel se déroule la remise des titres qui participerait parce qu'en fait il y a également des remises de diplômes au Locle, à Delémont. Lorsque ce sera à Delémont, je serai là.

Par contre, où vous avez raison, c'est qu'actuellement on est dans un contexte particulier, un contexte de soutien indéfectible à cette école. Je me suis posé la question, j'ai eu un contact téléphonique avec mon collègue bernois et on a étudié l'opportunité d'y être alors qu'on savait que la présidente n'y serait pas parce qu'il y a aussi des protocoles à respecter. A ce titre-là, on a envoyé M. Tschopp, comme chef du SFO, mais également M. Jean Theurillat, directeur de la division technique du Centre jurassien de formation et d'enseignement. Donc, véritablement, les liens sont tissés.

Certes, la présence politique est importante mais cette présence politique, le jour même, ou l'absence plutôt ne signifie aucunement qu'on ne travaille pas à maintenir d'une part la HE-ARC et, comme vous l'avez dit dans la résolution, à tout faire pour que Saint-Imier demeure un site important dans le réseau avec, je le répète, toujours cette volonté d'un site unique à Neuchâtel. A ce titre-là d'ailleurs, les gouvernements vont se rencontrer d'ici la fin du mois. La prochaine séance du comité stratégique traitera d'une proposition commune au canton de Berne et au canton du Jura, que je viens de signer hier avec mon collègue Bernhard Pulver. J'admets tout à fait votre questionnement si c'est pour dire : «Est-ce qu'on s'intéresse suffisamment à la HE-ARC ?». Par contre, je ne suis pas tout à fait d'accord lorsqu'on dit qu'il y aurait désintérêt ou encore mépris ou inattention par rapport à l'opportunité d'être sur place. On a jugé utile qu'on ne pouvait pas y être étant donné que la présidente n'était pas là.

Maintenant, je vais me permettre de faire un peu de pub pour la HE-ARC. Sachez que, samedi prochain, il y a une journée portes ouvertes à Saint-Imier et, là, on peut montrer notre intérêt pour la jeunesse, pour le directeur M. Frosio et pour les formateurs de la HE-ARC site de Saint-Imier.

Mme Joëlle Donzé-Roy (PLR) : Je suis satisfaite.

Démantèlement partiel de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS) : Le problème de la HE-ARC que nous avons évoqué le mois passé et encore à l'instant est le résultat d'une décision unilatérale du canton de Neuchâtel. On peut raisonnablement penser qu'elle est liée à une autre décision du gouvernement neuchâtelois, sous forme de compensation en quelque sorte. Je veux parler du démantèlement, partiel pour l'instant, de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Or, cette décision comporte également des conséquences non négligeables pour le Jura et le Jura bernois.

Il est indéniable que le plan hospitalier jurassien a pris en compte l'existence de cet établissement pour les prestations dont doivent bénéficier les habitants des Franches-Montagnes en matière hospitalière.

Pour exemple et pour illustrer les effets d'une telle décision pour les Francs-Montagnards, un panneau routier à la sortie du Noirmont indique que Delémont et Bienne, les deux villes les plus proches avec un établissement hospitalier doté de tous les services, se trouvent toutes deux à 38 km, exactement le double de la distance qui sépare Le Noirmont de La Chaux-de-Fonds, et tout cela, faut-il le rappeler, sans pouvoir emprunter, pour l'essentiel du parcours, un réseau autoroutier.

Aussi, nous demandons au Gouvernement s'il a évalué les conséquences de ce démantèlement sur son propre plan hospitalier, et plus particulièrement pour la population franc-montagnarde, et s'il a entrepris une démarche, peut-être conjointe avec le canton de Berne, auprès des autorités neuchâteloises pour les rendre attentives aux dégâts collatéraux de leur décision ?

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : La question que pose aujourd'hui Monsieur le député Meury démontre finalement à quel point il y a une forte interactivité entre les cantons s'agissant de leur organisation hospitalière. Et c'est d'ailleurs une des tâches dévolues à l'Etat par la loi cantonale sur les hôpitaux, respectivement à son Gouvernement ou au Département de la Santé et des Affaires sociales, que de s'intéresser de près, que de prendre en compte (dit la loi) la planification hospitalière des cantons voisins dans le cadre de notre propre organisation jurassienne.

Le résultat du vote populaire sur la caisse unique le week-end précédent, finalement, fixe le cadre à l'intérieur duquel les cantons pourront évoluer s'agissant de leur planification hospitalière, du moins en ce qui concerne le cadre fédéral. La LAMal va donc se maintenir, avec différents amendements nous l'espérons, mais s'agissant de la marge de manœuvre dévolue aux cantons, elle continuera à s'inscrire dans le cadre qui a été celui que nous connaissons encore aujourd'hui. Cela signifie tout particulièrement que les cantons devront se livrer à une concertation plus forte entre eux à chaque fois qu'ils auront des décisions à prendre s'agissant de leur propre organisation hospitalière.

Et c'est l'exercice auquel se livre, Monsieur le Député, le gouvernement jurassien depuis un certain temps en ce qui concerne notamment la planification hospitalière interjurassienne. Vous le savez, en décembre 2004, un rapport a été rendu suite à la résolution 57 qui définit les pistes de ce que pourrait être l'organisation intercantonale ou interjurassienne du point de vue hospitalier somatique et psychiatrique. Sur ce terrain-là, sachez que, le 29 mars, je me rendrai à Berne pour signer, avec mon homologue bernois, une convention mettant sur pied deux groupes de travail visant à concerter la planification hospitalière interjurassienne.

Du côté bâlois, des contacts sont noués. Une réunion informelle aura lieu demain pour procéder à l'évaluation de la situation respective de Bâle et du Jura s'agissant du domaine hospitalier.

Enfin, il reste la situation, du côté suisse du moins, qui concerne le canton de Neuchâtel où, là, nous avons découvert avec vous les décisions prises par les autorités compétentes de ce canton s'agissant de ce qui pourrait être le sort futur de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. De ce point de vue-

là, le canton du Jura est déjà engagé par le biais d'une convention en faveur de la population des Franches-Montagnes, qui permet aux habitants de notre Canton domiciliés dans ce district de se rendre, selon leur propre volonté, soit à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, soit à l'Hôpital du Jura. Naturellement que les réorganisations en cours pourront avoir des incidences sur les services offerts à la population franc-montagnarde dans ce domaine. Nous évaluons actuellement, du côté jurassien, avec le Service de la santé l'impact de cette réorganisation sur la convention intercantonale et nous allons prendre contact prochainement avec nos homologues neuchâtelois pour envisager les suites à donner à cette décision unilatérale. Dans l'intervalle, l'Hôpital du Jura, sur ses sites actuels, conserve la capacité d'accueillir les patients de tout le Canton s'ils le souhaitent.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS) : Je suis satisfait.

3. Election du Secrétaire du Parlement

La présidente : L'exercice qui m'est dévolu en cet instant s'inscrit dans la prolongation de la dernière révision de la loi d'organisation du Parlement. En effet, en traitant des modifications législatives portant sur l'organisation du Parlement cantonal, nous avons notamment accepté l'indépendance et l'autonomie du Secrétariat du Parlement par rapport à l'administration cantonale. Le Parlement a ainsi, et ce dès aujourd'hui, une responsabilité supplémentaire, celle de désigner et d'élire son secrétaire.

Lors de sa séance du 1^{er} mars dernier, le Bureau a débattu de la question. Sans l'ombre d'un doute quant à la personne, il a désigné Jean-Claude Montavon, actuel vice-chancelier et secrétaire du Parlement, pour en être son unique candidat.

A la tête du groupe Bélier pendant les années de brasse, soit de 1971 à 1978, il a, à travers celui-ci, conduit avec les pionniers la lutte pour l'indépendance du Canton, laquelle a débouché sur la création du Jura.

Est-il utile de le rappeler, Jean-Claude Montavon est entré en fonction en 1979, au moment de la création de notre Canton. Souvenons-nous : démuné d'à peu près tout, sinon de son intelligence, de ses talents et son incroyable ardeur à la tâche, Jean-Claude Montavon s'est occupé de l'installation de l'administration jurassienne, en étant notamment le responsable de toute l'organisation logistique qui lui a d'ailleurs valu le titre de « ministre des clés ». Cette organisation exigeait alors que l'on sût, comme je l'ai appris, manier les cartons de bananes, proposer quelques sièges improbables, dans l'inconfort général et, ceci étant le corollaire de cela, la volonté rageuse qu'on serait aussi bon qu'ailleurs et qu'on déjouerait les pronostics amusés au gré desquels nous devions sombrer rapidement dans l'incurie administrative ! Depuis 1979, c'est ce forçat de l'œuvre initiale, ce garant volontaire de la dignité de son peuple qui veille au bon fonctionnement du Parlement. Et avec quelle efficacité !

Il est notre mémoire vivante, notre guide et notre garde-fou pour toutes les questions de procédure, notre juriste qui sans cesse nous rappelle la loi et son application, notre redresseur qui inlassablement améliore par quelques adaptations linguistiques nos interventions, notre censeur à la voix lourde et rauque – parfois effrayante, et que personne ne s'aventure à contester sans d'imparables arguments – notre secrétaire de commissions, de Bureau, qui manie la langue française avec talent tout en rédigeant de manière très

concise, un de nos représentants à l'APF, très avantageusement connu de Libreville à Hanoï en passant par Montréal ! Bref, il est notre dévoué serviteur, garant du fonctionnement adéquat et parfaitement rôdé de l'institution parlementaire.

Certaines questions ont été posées quant à la durée du mandat possible de Jean-Claude Montavon, cet encore jeune homme âgé aujourd'hui de 63 ans. Le Service juridique indique à ce propos que le principe général appliqué aux fonctionnaires et magistrats vaut de même pour Jean-Claude Montavon, malgré l'élection par le Parlement. Ainsi, Jean-Claude Montavon sera dans tous les cas encore secrétaire du Parlement pour les deux prochaines années. A fin 2008, le Parlement conservera la possibilité d'appliquer un critère souple à travers l'autorisation d'une éventuelle prolongation de son mandat, tout comme celle d'appliquer le critère d'engagement ordinaire qui fixe le terme de ce dernier à l'âge légal de la retraite.

Voilà, chers collègues, pour ce qui est de la présentation du candidat au poste de Secrétaire du Parlement.

Aurais-je encore dû vous dire que Jean-Claude est marié, papa de trois filles, heureux grand-papa, qu'il dispose d'une licence en sciences économiques, qu'il apprécie la vie sous tous ses côtés, que cela soit dans le registre sportif, artistique, culturel, et que sa révolte permanente reste celle de la pauvreté dans le monde ? Peut-être ou peut-être pas... Toujours est-il que le Bureau, à l'unanimité, vous demande de reconnaître l'histoire, le travail, le dévouement et les compétences de Jean-Claude Montavon en le conduisant avec conviction au poste de Secrétaire du Parlement jurassien.

Formellement, j'aimerais savoir s'il y a d'autres candidatures ? (*Des voix dans la salle : «Non»*). (*Rires.*) Cela ne semble pas être le cas. Je prie donc les scrutateurs de distribuer les bulletins.

4. Postulat no 253

Elections cantonales : pour des modifications qui... n'auraient rien changé, sans doute !
Rémy Meury (CS-POP)

Lors des dernières élections cantonales, différents problèmes sont survenus qui méritent à notre sens que l'on se penche sur les modalités d'organisation de ce rendez-vous quadriennal. Voici quelques éléments qui ont été signalés à notre groupe parlementaire, avec les questions qu'ils suscitent :

1. La date choisie pour le scrutin du premier tour a posé des problèmes à nombre de citoyens qui étaient en vacances à cette période et qui, au moment de leur départ, n'avaient pas encore reçu le matériel de vote. Ne devrait-on pas prévoir une formule dans la loi qui assure que le scrutin se déroule en dehors des vacances scolaires ?
2. Quelques électeurs ont constaté que leur matériel de vote n'était pas complet, notamment que des listes officielles manquaient. Aucun parti en particulier n'a été lésé plus qu'un autre, semble-t-il. De plus, sur le nombre important d'envois, ce genre de problème peut naturellement se produire. Afin de s'assurer que chaque électeur ait la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des candidatures, un récapitulatif des listes déposées, tel qu'il apparaît dans le Journal officiel, ne pourrait-il pas accompa-

gner le message donnant les informations sur la manière de voter ?

3. Beaucoup de citoyens de tous horizons, y compris des militants du parti radical, ont été choqués par la campagne menée dans la presse et dans les restaurants par une association jurassienne en faveur d'un candidat. Un cas aussi prononcé étant nouveau dans le Jura, ne faudrait-il pas légiférer, comme cela existe en France notamment, sur les limites des interventions dans une campagne électorale de groupes de pression ?
4. Des problèmes lors du dépouillement se sont produits dans quelques localités. Ceux-ci ont retardé, de façon exagérée à nos yeux, l'annonce des résultats finaux des élections au Parlement. La direction d'un bureau de vote demande un certain nombre de compétences qui s'acquiescent souvent avec l'expérience. Il n'est guère possible de s'assurer de l'existence de telles compétences dans les 83 communes jurassiennes tous les quatre ans. D'autre part, le dépouillement informatique présente des avantages indéniables. Mais là aussi, il n'est pas concevable que l'on exige l'achat d'un logiciel adéquat et performant dans chaque commune. Aussi, ne serait-il pas judicieux de prévoir la mise en place de centres de dépouillement régionaux dans lesquels les responsables communaux amèneraient les urnes à la fin du scrutin ?
5. Nous estimons que le vote lors d'élections est un acte citoyen fondamental qui doit être exercé personnellement et dans les meilleures conditions possibles. Or, le vote par correspondance semble développer autant d'inconvénients qu'il ne résout de problèmes. En premier lieu, des témoignages semblent indiquer que le secret du vote n'est pas toujours totalement garanti. Ensuite, cette manière de voter permet des procédés de récupération de matériel de vote pour le moins discutables, voire choquants. Pour terminer, le nombre de bulletins déclarés nuls (l'étaient-ils tous d'ailleurs), notamment au deuxième tour, indique bien que les informations sur la manière de voter, bien que paraissant claires, ne sont pas comprises de tout le monde. Dès lors, ne faudrait-il pas s'interroger sur le maintien de cette manière de voter, lors d'élections en tout cas, en envisageant de réintroduire pour ces scrutins le vote par anticipation ?

Face à ces différents constats, nous demandons au Gouvernement de mandater un groupe de travail ou une commission parlementaire pour mener une réflexion sur les moyens à mettre éventuellement en œuvre pour supprimer, ou pour le moins atténuer, les «dysfonctionnements» cités ci-dessus, de même que tous ceux que d'autres, groupes politiques, services administratifs ou citoyens, pourraient évoquer. Les pistes que nous proposons sont à considérer comme étant des suggestions et non des remèdes obligatoires. Les génériques sont naturellement autorisés ! Cette étude devra également faire l'inventaire des textes légaux à adapter en conséquence.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Pour avoir échangé avec plusieurs d'entre vous en pleine campagne électorale, il est apparu que différents problèmes ont été constatés dans l'organisation des élections et, ce, par l'ensemble des partis en listes. C'est pourquoi il m'a semblé intéressant qu'en début de législature on fasse l'effort d'une réflexion au sujet de ce qui est améliorable dans l'organisation de cet important rendez-vous.

Je le répète, les cas que j'évoque ont été constatés dans tous les partis. Ce qui me permet d'affirmer que ces problèmes n'ont pas préterité ou avantagé une liste par rapport à une autre. Mon souci principal est de faire en sorte que chaque citoyen puisse exercer son droit dans les meilleures conditions possibles.

Comme je l'indique dans mon postulat, je n'ai pas la prétention d'avoir fait un inventaire exhaustif des problèmes survenus. Il est fort probable que, dans le cadre de la réflexion, d'autres sujets soient évoqués. En ce qui nous concerne, nous tenons à relever cinq points plus particulièrement :

- Le premier touche à la date choisie. La coïncidence avec les vacances scolaires a posé des problèmes à nombre de citoyens qui étaient absents du Jura au moment du scrutin et qui, au moment de leur départ, n'avaient pas encore reçu le matériel de vote. Nous pensons qu'il serait bon que l'on étudie une modification de la loi sur les droits politiques qui ne mentionne plus un week-end précis comme aujourd'hui mais qui fixe le rendez-vous en fonction des vacances scolaires arrêtées, par exemple que le premier tour a lieu le week-end qui suit les vacances scolaires d'automne officielles.
- Le deuxième point constaté concerne le matériel de vote reçu par quelques électeurs qui n'était pas complet; des listes officielles manquaient notamment. Sur le nombre important d'envois, ce genre de problème peut naturellement se produire. Nous suggérons que, pour éviter ce désagrément et s'assurer que chaque électeur ait la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des candidats au moment de faire son choix, un récapitulatif des listes déposées, tel qu'il apparaît dans le Journal officiel mais sans mettre des candidats en gras, accompagne le message donnant les informations sur la manière de voter.
- Troisièmement, quelques communes ont connu des problèmes lors du dépouillement. Cela a retardé l'annonce des résultats finaux des élections au Parlement. Diriger un bureau électoral n'est pas chose aisée. On peut admettre que l'on ne trouve pas forcément à chaque fois, dans chaque commune, les personnes aptes et disponibles à le faire. Il s'agit d'ailleurs souvent de compétences qui se développent avec une certaine expérience pratique. D'autre part, le dépouillement informatique présente des avantages indéniables. Mais il n'est guère envisageable que cette solution soit imposée à chaque commune. Nous suggérons dès lors que nous étudions la mise en place de centres de dépouillement régionaux, si possible informatisés. Il est bien clair dans notre esprit que le vote à l'urne continue de se faire dans chaque commune et que le dépouillement centralisé continue d'apporter les résultats de chaque commune.
- Quatrièmement, et ce point est beaucoup plus fondamental, le vote est un acte citoyen important. Chaque électeur doit d'abord décider s'il veut l'exercer et, si c'est le cas, l'exercer personnellement. Or, le vote par correspondance n'offre pas toutes les garanties nécessaires sur ce point comme sur d'autres. D'une part, des témoignages de membres de bureaux électoraux laissent penser que le secret du vote n'est pas toujours absolu. Ensuite, cette manière de voter permet des procédés de récupération de matériel de vote pour le moins discutables, voire choquants. Inutile, je pense, de faire un dessin tant ces pratiques sont connues. Enfin, le nombre de bulletins nuls au deuxième tour indique bien que les informations sur la manière de voter ne sont pas comprises de tout le monde. Le fait d'utiliser plusieurs bulletins officiels l'indique mani-

festement. On peut d'ailleurs se demander, pour autant qu'il n'y avait pas plus de cinq noms sur l'ensemble des bulletins, si l'électeur ne manifestait pas clairement son choix de cette manière et qu'il aurait fallu prévoir une formule permettant de ne pas les annuler. Ceci dit, ce nombre de bulletins nuls est peut-être encore plus important que prévu. On m'a signalé que, dans une commune, les enveloppes présentant la particularité du vote que je viens de citer étaient purement et simplement envoyées à la poubelle, avec tout son contenu, carte d'électeur comprise !

Tous ces éléments nous amène à inciter les autorités, avec tous les partis, à s'interroger sur le maintien du vote par correspondance, lors d'élections en tout cas.

J'avais un cinquième point. Ah oui ! Il n'est plus là !

- Notre collègue Jean-Marie Mauron – dont je cite volontairement le nom et qui va certainement venir me dire ce qu'il pense de tout cela tout à l'heure – a manifestement bénéficié d'une forte campagne personnelle menée par une association régionale. L'ampleur de cette campagne, de plus en faveur d'un seul et unique candidat, est honnêtement un phénomène nouveau dans notre Canton. Beaucoup de citoyens ont été interpellés par ce procédé. Il vaut donc la peine que nous nous y arrêtions et que nous déterminions s'il y a lieu de légiférer en la matière. Il ne s'agit naturellement pas de remettre la cause la légitimité de l'élection de notre collègue mais je ne vous cacherai pas que nous redoutons que le phénomène s'amplifie et que nous ayons à terme, dans notre Parlement, non plus des élus de partis mais des députés ayant été personnellement et exclusivement soutenus par différents groupes de pression.

Nous proposons donc que le Gouvernement mandate un groupe de travail ou une commission parlementaire pour mener une réflexion sur les moyens à mettre éventuellement en œuvre pour supprimer ou, pour le moins, atténuer les «dysfonctionnements» que je viens de citer, de même que tous ceux que d'autres (groupes politiques, services administratifs ou citoyens) pourraient évoquer encore.

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : La Chancellerie d'Etat a informé le Gouvernement des divers problèmes rencontrés lors des élections générales de l'automne dernier, en particulier lors de la présentation de son rapport sur l'élection au Parlement. Avant même le dépôt du postulat que nous traitons, le Gouvernement a chargé la Chancellerie, en collaboration avec le Service juridique, d'effectuer un examen approfondi de la situation afin de formuler, au besoin, des propositions d'amélioration.

Les questions posées par le postulat appellent les remarques préalables suivantes de la part du Gouvernement :

1. Concernant la date choisie, la date des élections cantonales n'est pas choisie mais fixée par la loi sur les droits politiques. L'élection du Parlement et le premier tour de l'élection du Gouvernement sont fixées au troisième dimanche du mois d'octobre. La date des élections est adaptée à la législature qui, elle-même, coïncide avec l'année civile, ce qui réduit la marge de manœuvre et rend difficile l'élaboration d'un calendrier évitant les vacances scolaires, la Toussaint et la Saint-Martin. Au surplus, la majorité des Jurassiennes et Jurassiens ne sont pas en vacances à cette période et le vote par correspondance permet à la plupart d'exercer ses devoirs de citoyens.

2. Concernant le matériel de vote incomplet, il arrive effectivement parfois que l'un ou l'autre bulletin de liste manque dans l'enveloppe de transmission. Ces cas restent rares et doivent être mis sur le compte de la mise sous enveloppe manuelle du matériel de vote. Le cas échéant, les électeurs ont encore la possibilité de se procurer des bulletins supplémentaires tant au secrétariat communal qu'au bureau électoral. Vu les multiples sources d'information à disposition des électeurs (Journal officiel, site internet de l'Etat, affichage officiel dans les communes, médias ou encore partis politiques), on peut se demander s'il est indispensable de joindre un récapitulatif des listes officielles au message explicatif.
3. En ce qui concerne le soutien particulier à un candidat, il n'existe effectivement aucune réglementation de la campagne électorale limitant les soutiens aux candidats. Toutefois, légiférer en la matière s'avère complexe et délicat. En effet, le cas signalé est isolé, inédit même. Face à cette situation exceptionnelle, il conviendra d'examiner s'il est utile, voire nécessaire, de légiférer en la matière.
4. En ce qui concerne le dépouillement, quelques problèmes de dépouillement se sont produits dans certaines communes sans toutefois engendrer de retards exagérés. Le dépouillement d'une commune a dû être refait le lundi matin à la Chancellerie. Il convient de rappeler que l'organisation du bureau de vote relève de la compétence des communes et que l'Etat ne saurait la leur soustraire sans motif pertinent. La solution proposée par le postulat ne résout pas le problème puisqu'elle ne mentionne pas qui officierait dans ces centres régionaux et qui en serait responsable. L'alternative consisterait plutôt en un centre unique cantonal géré par la Chancellerie à Delémont. Le Gouvernement préfère toutefois s'en tenir à la situation actuelle, qui est plus respectueuse de l'autonomie communale et de la responsabilisation des différents bureaux de vote. Toutefois, afin de faciliter les opérations de dépouillement, la Chancellerie d'Etat a pour projet d'étendre aux communes son programme informatique d'ici aux prochaines élections cantonales. Le dépouillement informatisé nécessitera toutefois toujours du personnel compétent au sein des bureaux de vote, ce qui constitue l'élément-clé d'un dépouillement sans problème.
5. S'agissant du vote par correspondance, ce dernier est de plus en plus utilisé; la moitié environ des votants y a recours dans le Jura. La généralisation du vote par correspondance et son utilisation sans cesse croissante favorisent la participation des électeurs à la vie politique. Cette tendance est d'ailleurs générale et plus marquée encore dans les autres cantons, romands notamment, où il n'est pas rare que plus de 80 % des votes s'exercent par correspondance.

Le vote préalable auprès du secrétariat communal est pour le moment toujours possible dès que l'électeur a reçu son matériel de vote. Pour le reste, on ne saurait envisager deux manières de voter distinctes lors des votations et lors des élections. La procédure de vote doit être identique, quel que soit le type de scrutin.

En ce qui concerne le secret du vote, il est garanti par les prescriptions légales en matière de dépouillement, prescriptions qu'il appartient au président du bureau de vote de faire respecter.

Pour garantir au maximum le vote personnel selon ce que propose le postulat, il faudrait instaurer un contrôle de la signature de chaque électeur, ce dernier devant déposer

sa signature auprès du registre des électeurs. Les difficultés pratiques en découlant compliqueraient singulièrement la tâche des communes et allongeraient les opérations de dépouillement, sans pour autant donner toutes les garanties souhaitées par l'intervention.

Le nombre d'électeurs ayant utilisé plus d'un bulletin de vote lors du second tour de l'élection du Gouvernement a effectivement interpellé la Chancellerie d'Etat. Aussi bonne soit l'information, celle-ci demeure vaine si elle n'est ni lue ni comprise. Le Gouvernement va donc étudier les possibilités d'amélioration.

Ceci dit, le Gouvernement est d'avis que les points soulevés par le postulat méritent réflexion. C'est pourquoi il propose au Parlement de l'accepter.

L'étude de ces questions serait confiée à la commission «législation sur les droits politiques» que le Gouvernement vient de reconduire pour la période 2007-2010 et qui a pour mandat de formuler des propositions d'adaptation de la législation sur les droits politiques, notamment suite à des interventions parlementaires.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe :
Madame le Président – comme on a pris l'habitude de vous le dire depuis hier soir – Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, le postulat appelle chez les libéraux radicaux un certain nombre de réflexions. Vous avez cité cinq points; trois en tout cas nous paraissent être dignes de l'ouverture de la discussion ou d'intérêt.

S'agissant des vacances scolaires, est-ce qu'on peut reprocher à l'administration cantonale, au Gouvernement, de fixer un scrutin durant les vacances scolaires d'automne ? Je ne pense pas, le ministre l'a dit tout à l'heure, c'est la loi qui fixe ce fait. Mais je m'étonne un peu de ce grief puisque j'imagine que, dans le Jura, il est relativement peu fréquent que la population s'absente durant deux semaines en automne. Je ne sais pas si, dans cette salle, il y a beaucoup de monde qui peut se permettre de partir deux semaines en vacances tous les automnes. Personnellement, ce n'est pas mon cas et je ne me rappelle pas que cela ait été le cas durant ces vingt dernières années. Alors, je ne crois pas que cela pose un problème au niveau de la population jurassienne. Le vote par correspondance est précisément fait pour permettre à ceux qui s'absentent de pouvoir voter. Alors, je crois que ceux qui décident de partir longtemps en vacances en automne ont un choix à faire : soit d'exercer les droits politiques, soit de partir en vacances !

S'agissant du deuxième point, vous avez tout à l'heure fait allusion à un groupe de pression – comme vous l'avez désigné mais je ne sais pas si on peut le désigner de cette manière-là – et vous avez parlé de Gastro-Jura qui avait soutenu – et vous l'avez nommé – Jean-Marie Mauron. Et bien, cela s'appelle du «lobbying» et je crois qu'en politique suisse, rien n'interdit de pratiquer le «lobbying», c'est-à-dire que certains députés sont élus par des groupes d'intérêt. Nous nous étonnons que vous ayez vous-même posé cette question puisque vous êtes vous-même le chef d'un syndicat, important (beaucoup plus important que Gastro-Jura), et, en tant que tel, vous le représentez et évidemment vous comptez absolument sur son appui qui vous est important. Je m'étonne dès lors que vous puissiez émettre ce grief, qui nous paraît ici en tout cas être tombé tout à fait à côté de la plaque ! Je vais vous le dire en toute amitié parce que ce n'est pas un reproche que je vous fais d'être soutenu par un syndicat, c'est légal, c'est licite, ce n'est pas immoral du tout,

c'est autorisé, c'est la pratique politique helvétique. Simple-ment, ce grief tombe particulièrement à faux pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure.

Vous émettez maintenant aussi un grief au sujet du vote par correspondance. Là, je peux effectivement vous suivre un bout en tout cas. Non pas tellement sur la pratique institutionnalisée du vote par correspondance puisque tous les citoyens ont voulu ce mode de vote qui présente beaucoup d'avantages, notamment pour ceux qui partent en vacances en automne ou qui s'absentent pour d'autres raisons. Je crois que ce mode de scrutin a fait ses preuves et qu'on ne doit pas le modifier, en tout cas pas l'annuler, l'enlever de notre système législatif. Par contre, il est vrai – et là vous avez raison – que certains abus sont constatés depuis plusieurs années. Une récolte systématique d'enveloppes signées, c'est une pratique malheureusement qu'on a constatée à différentes reprises. J'ai un souvenir à l'époque où effectivement, lors d'élections, je m'étais rendu dans un centre – le Centre espagnol pour ne pas le nommer clairement – et j'ai assisté à quelque chose d'assez surprenant : une récolte systématique effectivement et quand on parle du vote des étrangers, on voit comment c'est pratiqué ; ces ressortissants espagnols, que je connais pour une bonne partie, m'ont indiqué qu'ils avaient effectivement reçu l'ordre de se rendre à un lieu bien précis, à une date bien précise, avec leur enveloppe signée ; la récolte systématique avait été faite, ils me l'ont dit et je l'ai constaté : des piles d'enveloppes ainsi réunies étaient le lendemain récoltées par une personne, que je connais personnellement, et c'est de cette manière-là qu'une mairie a été maintenue... dans la capitale ! (*Rires.*) Il y a un système qui est pratique, qui permet des abus et, là, vous avez raison de le dire, ils doivent être sanctionnés. Je dois tout de même préciser que le Code pénal suisse réprime la pratique et l'exemple que je viens d'évoquer. Alors, est-ce qu'il faudra dorénavant en venir aux plaintes pénales pour éviter ce genre d'abus répréhensibles ? Peut-être. Cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent mais peut-être faudra-t-il y songer. Personnellement, je vais ouvrir l'œil, et le bon, lors des prochaines élections !

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Le postulat présenté par notre collègue Rémy Meury sera soutenu par le groupe PDC.

Je voudrais profiter de cette tribune pour demander que ce postulat soit traité en même temps que la motion no 812 de l'ex-député Gilles Villard, déposée en décembre 2006. Cette motion va en effet dans le même sens que le postulat no 253. Quelques précisions et demandes supplémentaires y sont relatées, notamment la suppression du vote préalable qui n'a plus sa raison d'être avec la mise en place du vote par correspondance généralisé.

M. Clovis Brahier (PS) : Le groupe parlementaire socialiste soutiendra le postulat no 253. Les différents problèmes survenus lors des élections cantonales de l'automne dernier ont soulevé quelques interrogations de la part du groupe socialiste.

Les points mentionnés dans le postulat no 253 doivent être étudiés, voire adaptés au travers de textes légaux si nécessaires.

Nous profitons de cette tribune pour faire part de différents constats liés aux élections cantonales 2006, qui n'ont pas manqué d'interpeller le groupe socialiste. Nous souhaitons que nos remarques soient prises en compte par le groupe de travail ou par la commission parlementaire qui sera chargé de mener une réflexion à ce sujet.

S'agissant du vote par correspondance, nous avons constaté que, d'une commune à l'autre, il peut y avoir des manières de procéder différentes. En effet, dans le guide remis aux communes par la Chancellerie indiquant à ces dernières les lignes directrices à suivre, aucune indication précise n'est mentionnée au sujet de l'heure à laquelle le fonctionnaire communal est tenu de relever le courrier postal. Ce point-là est laissé à l'appréciation de chaque commune. Il en va de même pour le délai de remise des enveloppes par correspondance.

Un autre point mériterait aussi une réflexion : il s'agit de la problématique des signatures des listes pour les candidats au Gouvernement.

Le troisième point concerne le deuxième tour des élections cantonales. En effet, certaines enveloppes de vote contiennent plusieurs bulletins de vote. Ce cas de figure aurait certainement pu être évité si des directives claires et précises avaient accompagné le matériel de vote.

Aussi, le groupe de travail qui s'occupera de réfléchir à ce sujet pourra estimer que, dans certaines écoles de notre Canton, des cours civiques seraient à reconduire.

En conclusion, nous souhaitons que ces réflexions se fassent le plus rapidement possible et bien entendu qu'elles amènent des réponses satisfaisantes, ceci afin d'éviter à l'avenir que ce genre de situation ne se reproduise.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je remercie le Gouvernement d'accepter ce postulat. En tout cas, on constate que le nouveau Gouvernement tente vraiment de ménager les susceptibilités des députés parce qu'il accepte mon postulat après avoir massacré les cinq points qu'il contient et en ayant indiqué que la réflexion avait été lancée avant même le dépôt du postulat. Donc, cela veut dire que la Chancellerie travaille très très rapidement puisque j'ai déposé cette intervention le 22 novembre et le second tour a eu lieu le 12 novembre ! Ce qui me permet de retirer un certain nombre de critiques à son sujet !

Pour répondre un petit peu à ce qu'Alain Schweingruber a dit tout à l'heure en ce qui concerne les vacances scolaires, si j'ai évoqué cet élément-là, vous le pensez bien Monsieur le Député, c'est parce que le problème qui a été évoqué à ce sujet-là l'a été par des gens qui ne sont pas des enseignants – sinon, je n'aurais jamais pris le risque (*rires*) de le signaler – mais bien de parents – je crois que c'est arrivé d'ailleurs pour un membre du groupe PDC – qui ont été un petit peu gênés aux entournures, qui sont partis une dizaine de jours et qui, revenant le dimanche du scrutin, n'avaient pas reçu leur bulletin de vote. Donc, même le vote par correspondance ne leur était pas possible parce que le délai de livraison du matériel de vote, pour les élections, est certainement un peu trop court. Alors, qu'on ne modifie pas la date, c'est une chose mais alors on pourrait peut-être discuter de la date de dépôt des listes afin de donner plus de temps pour envoyer le matériel de vote afin que tout le monde l'ait au minimum vingt jours avant l'élection. C'est d'ailleurs un délai qui est juridiquement imposé au niveau fédéral pour les votations fédérales et je crois même que c'est un petit peu plus que vingt jours. C'est là le premier élément.

A propos du «lobbysme», évidemment je m'attendais à cette remarque. Alors, je me suis rendu au Service de la documentation hier et j'ai feuilleté les «Quotidien Jurassien» de septembre et octobre avec un certain intérêt et j'ai constaté que, jusqu'au 22 octobre, aucune annonce payante d'un

syndicat ou d'une autre association n'est apparue pour appeler à voter pour un candidat au Parlement ou même des candidats au Parlement. Ce n'est pas du tout le cas en ce qui concerne Gastro-Jura en faveur d'un seul candidat. L'aspect un peu choquant dans cette affaire, c'est que, parmi l'ensemble des candidats au Parlement, il n'y avait pas que Jean-Marie Mauron qui était membre de Gastro-Jura, il y en avait d'autres que je pourrais citer le cas échéant. Je crois que les députés qui sont ici ont été élus parce que certaines associations reconnaissent leur militantisme et je crois que c'est normal à ce niveau-là, à l'intérieur d'une association, mais si je prends le cas des syndicats, cela se fait généralement à travers la presse professionnelle, c'est envoyé aux membres (donc pas indiqué à la population). Vous avez cité mon cas en ce qui concerne le Syndicat des enseignants. Cela aurait été très mal pris que j'indique qu'il fallait voter pour Hubert Godat. Je me demande ce qu'aurait dit Pierre-André Comte, Patrice Kamber... J'arrête là parce qu'il y en a un paquet ! (*Rires.*) A ce sujet-là, j'aimerais quand même remettre les choses en place. Donc, on s'adresse à nos membres, aux membres des syndicats, même pas en appelant à voter mais en signalant que des membres du SEJ sont candidats. C'est ce que j'ai fait. Vous vous imaginez bien que j'ai cité tous les membres du SEJ qui étaient candidats sans même appeler à voter pour eux puisque j'étais sur la liste et Philippe Rottet également. Cela devenait un peu difficile d'appeler à voter et de recommander les candidats en question ! (*Rires.*) C'est fondamentalement différent. On ne fait pas un choix d'un seul candidat ou d'un seul membre de notre association qu'on soutient ensuite par des annonces payantes – parce que, celles de Gastro-Jura, je les ai trouvées dans les pages rédactionnelles d'ailleurs, pour ceux qui ont un peu une idée des prix – où l'on appelle à voter uniquement pour un membre de l'association. Donc, cela est un petit peu différent.

Je ne remets pas en cause l'élection qui a eu lieu. J'ai un petit peu souci que si l'on n'y prend pas garde, ce genre de pratique se développe et que, finalement, on n'ait plus des responsables ou des élus du parti radical mais des représentants de Gastro-Jura. Ce ne serait pas plus intéressant d'avoir un élu qui est seulement le représentant du SEJ. Je suis un élu de CS-POP, je ne suis pas un élu du SEJ. Honnêtement, je n'ai pas l'impression que votre collègue de parti soit un élu radical; il est peut-être davantage un élu de Gastro-Jura. C'est mon impression et je sais qu'elle est partagée par passablement de monde.

Vous avez évoqué le problème du vote par correspondance et de la récupération de matériel. Vous avez parlé du centre espagnol, je vous laisse vous arranger avec un parti important de la capitale jurassienne. Mais en ce qui concerne le centre espagnol, je vous dirais, parce que je vais en citer un autre, je vous dirais qu'au moins l'avantage – ce n'est pas un ordre qui a été donné – c'est que la personne qui a amené son matériel de vote a choisi de donner son matériel de vote. On sait que différents partis pratiquent un petit peu comme cela : on va vous aider à remplir les listes et puis, évidemment, l'aide a une certaine visée. Par contre, un autre cas m'a été cité : aussi bien en ville de Delémont qu'en ville de Porrentruy – et là cela devient extrêmement grave à mon avis – des militants de certains partis – et j'utilise le pluriel – ont été vus le soir avant le ramassage des vieux papiers, après que le matériel de vote soit arrivé chez les électeurs, parce qu'on a malheureusement des citoyens qui ont décidé dans tous les cas de ne pas voter et qui jettent leur enveloppe sans l'avoir ouverte. Donc, il y a tout le matériel, y compris la carte de vote, à l'intérieur et comme

on ne peut pas vérifier – comme l'a dit le président tout à l'heure – l'ensemble des signatures, vous voyez qu'une balade un soir d'automne pour faire les vieux papiers peut rapporter gros !

Au vote, le postulat no 253 est accepté par la majorité du Parlement.

La présidente : Avant de poursuivre notre ordre du jour, je vous propose de vous donner les résultats du point 3 «Election du Secrétaire du Parlement».

3. Election du Secrétaire du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|------------------------|----|
| - Bulletins délivrés : | 59 |
| - Bulletins rentrés : | 59 |
| - Bulletins valables : | 59 |
| - Majorité absolue : | 30 |

Jean-Claude Montavon est élu par 59 voix. (*Applaudissements.*)

La présidente : Je lui ai demandé s'il souhaitait vous dire quelques mots mais il m'a dit : «Non, je respecte les institutions !» (*Rires.*) Donc, je crois pouvoir dire, en son nom, qu'il est très touché de ce résultat, qu'il est ému aussi et je crois qu'on vient de lui faire un beau témoignage de remerciements pour tout le travail qu'il a fait pour le Jura. Voilà, bravo Jean-Claude !

M. Jean-Claude Montavon : Merci beaucoup.

5. Motion no 809

Engager une réflexion sur la concurrence des frontaliers Serge Vifian (PLR)

La libre circulation des personnes exacerbe la concurrence entre travailleurs suisses et français. Une étude menée par les Universités de Neuchâtel et Besançon, et présentée dernièrement par le conseiller d'Etat en charge de l'économie neuchâteloise Bernard Soguel, confirme ce que l'on supposait. Elle met en évidence «un certain lien» entre le taux de chômage à Neuchâtel et la proportion de frontaliers. Depuis 2001, on a assisté dans ce canton à la suppression de 5'000 emplois dans les secteurs de l'industrie et des services. Pourtant, le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter depuis 2000 ! Autre enseignement à la vérité peu surprenant : les entreprises de placement profitent du phénomène.

Ce qui est vrai à Neuchâtel ne devrait pas être faux dans le Jura. Ainsi, Benteler n'emploie-t-elle plus qu'une demi-douzaine d'habitants de Saint-Ursanne pour trois quarts de frontaliers, a-t-on appris à l'occasion de la manifestation du 18 novembre 2006. Même type de constat à «la Boillat».

Certes, la libre circulation des personnes nous crée des obligations mais elle ne doit pas nous faire avaler toutes les couleuvres ! Par conséquent, nous chargeons le Gouvernement de mener une enquête approfondie sur cette question de la concurrence des frontaliers. Il faut éviter qu'une politique de recrutement privée de garde-fous ne déclenche à terme des difficultés de cohabitation entre main-d'œuvre suisse et frontalière.

L'étude devra renseigner le Parlement sur tous les aspects de la problématique : disparition du savoir-faire, risque de délocalisation, perte fiscale, chômage cantonal et atteintes à l'environnement. Elle formulera en outre des propositions sur les moyens d'atténuer cette concurrence.

M. Serge Vifian (PLR) : Madame la Présidente, j'utilise cette appellation pour vous être agréable chère Nathalie puisque nous savons, vous et moi, depuis hier soir et depuis la conférence de Me Bonant qu'il serait préférable de dire «Madame le Président» pour respecter le bon français et les conseils de l'Académie, un cénacle de vieux messieurs je vous le concède ! Je ne vais pas vous faire le coup de la préférence nationale. Je laisse ce créneau aux partis qui sont plus habiles à l'exploiter.

L'idée de cette motion m'est venue à la suite des entretiens que j'ai eus avec des salariés de notre région lors de la récente campagne électorale cantonale. Au fil de ces contacts, j'ai ressenti une inquiétude et parfois même une irritation des travailleurs suisses face à l'omniprésence des frontaliers dans certaines entreprises.

Vous me permettez d'ouvrir une parenthèse personnelle pour relever que je n'ai pas appris la condition ouvrière dans les livres. Je suis fils d'ouvriers. Mon père a travaillé cinquante-cinq ans dans une usine de Miécourt. Lui et ma mère côtoyaient quotidiennement des frontaliers et des saisonniers. Ce mélange de cultures nous a appris la tolérance quand d'autres y trouvaient des motifs d'excitation xénophobe. A l'époque, toutefois, la cohabitation pacifique qui régnait dans les entreprises s'expliquait par l'équilibre entre les communautés.

Aujourd'hui, ce sont, selon les chiffres de l'Observatoire statistique transfrontalier (OSTAJ), 4'343 frontaliers qui travaillent dans le Jura. Entre septembre 1996 et septembre 2006, leur effectif a connu une hausse de 66 % dans l'Arc jurassien et même de 129 % dans la région bernoise.

Face à ce qu'il faut bien considérer comme un afflux, la main-d'œuvre suisse a parfois (souvent ?) l'impression d'être mise à l'écart quand il y a embauche, voire d'être écartée lorsqu'il s'agit de désigner des cadres. Ce sentiment de frustration est encore exacerbé par l'individualisme que l'on prête, non à tort, aux frontaliers, lesquels sont des adeptes de ce que l'on appelle en économie nationale des transferts unilatéraux, c'est-à-dire de l'argent qui quitte la Suisse pour n'y plus revenir, si ce n'est au travers d'une restitution fiscale chétive.

Cette situation inquiète les cantons romands, à tel point d'ailleurs que la TSR vient de lui consacrer un «Temps présent».

Je fais également référence dans ma motion à une étude qui a été menée conjointement par les Universités de Neuchâtel et Besançon. Le conseiller national Rennwald s'en est fait l'écho après moi (notamment dans un article paru dans «Le Temps» du 8 janvier 2007). Cette étude, dont les conclusions pourraient s'appliquer mutatis mutandis à d'autres cantons, confirme ce qu'on supputait. Et notamment un risque réel de concurrence entre les travailleurs parce que les frontaliers peuvent être amenés à proposer leurs services à un coût plus faible que celui du marché suisse ou à accepter sans rechigner des conditions de travail contraignantes, comme le travail de nuit ou durant le week-end. Mais aussi une précarisation de l'emploi en raison de la généralisation du travail temporaire.

Les auteurs de l'étude neuchâteloise avancent quelques pistes pour éviter que ce problème ne génère des tensions sociales et des dérapages xénophobes.

Il faut d'abord éviter que le recrutement de la main-d'œuvre frontalière nous fasse renouer avec le dumping salarial. Il faut ensuite veiller à ce que la libre circulation des personnes introduite par les accords bilatéraux ne devienne pas le paravent derrière lequel s'abritent les pseudo-impuissances à lutter contre le chômage local. Comme je l'ai indiqué dans la motion, l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers ne coïncide pas avec la baisse du taux de chômage, ce qui signifie que des travailleurs suisses sont au chômage durant le même temps où l'on continue d'engager des frontaliers.

Toutes ces raisons militent en faveur d'une réflexion approfondie dans notre Canton sur la problématique du travail transfrontalier.

J'ai évoqué la perte fiscale dans ma motion du 22 novembre 2006. Notre collègue Jean-Paul Gschwind ne dit pas autre chose dans la question écrite no 2070 qu'il a déposée le 21 février 2007. Il serait effectivement temps de réfléchir à un nouveau mode d'imposition du travail frontalier pour ne pas désavantager les collectivités publiques concernées.

En conclusion, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de faire des frontaliers des boucs émissaires. Mais il ne s'agit pas non plus de délaisser la classe ouvrière suisse parce qu'il est de mauvais ton de poser les problèmes en ces termes-là. Je suis totalement imperméable aux accusations de patriotisme excessif lorsqu'elles empruntent le discours moralisateur des bien-pensants. Ce n'est pas en niant la réalité sociale sous prétexte d'internationalisme fédérateur que l'on améliorera la condition des uns et des autres.

Pour des raisons que le ministre de l'Economie vous expliquera mieux que je ne saurais le faire, le Gouvernement vous propose d'accepter cette motion sous la forme du postulat.

Nonobstant la modification de l'article 53, alinéa 6, de notre règlement, j'accepte d'ores et déjà cette transformation mais je ne voudrais en aucun cas que ce consentement passe pour un reniement aux yeux de ceux qui m'ont mandaté. Que ce soit dans le domaine du chômage comme dans celui des finances publiques, tout se passe comme si nous étions dans une société où ceux qui ont les moyens d'agir sont impuissants. Ce fatalisme est en contradiction avec le fondement même de l'action politique, qui consiste précisément à vouloir changer le cours des choses et à essayer de le faire. Je veillerai donc à ce que le Gouvernement respecte ses engagements. Pour autant naturellement que vous approuviez le postulat, ce que je vous invite à faire.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Le groupe libéral-radical demande d'engager une réflexion sur la problématique de la concurrence due aux frontaliers sur le marché du travail jurassien.

S'agissant des principes, il sied de rappeler l'accord sur la libre circulation des personnes entré en vigueur, pour la première étape en juin 2002, puis la seconde en juin 2004. Dès cette date, ainsi que le motionnaire l'a rappelé, la priorité à la main-d'œuvre indigène est abolie et des mesures d'observation et de contrôle à posteriori, dans le cadre des mesures d'accompagnement, sont introduites.

L'application de ces dernières est de la compétence de la commission tripartite cantonale qui décide des contrôles et de l'observation du marché du travail à exécuter par l'inspecteur du marché du travail. Ainsi, sur le plan légal, un canton n'est pas autorisé à prendre des mesures d'ordre protectionniste qui iraient à l'encontre de l'accord sur la libre circulation des travailleurs et seraient contraires aux engagements réciproques entre la Suisse et l'Europe.

L'analyse de la situation jurassienne en matière de main-d'œuvre frontalière met en évidence une ouverture (ainsi que cela a été dit également) progressive du marché du travail jurassien et cela depuis 1990-1991 déjà, indépendamment des accords sur la libre circulation des personnes. C'est ainsi que pour la période allant de 1983 à 1989 on enregistre environ 1'500 frontaliers, pour celle allant de 1993 à 2000 environ 3'000 frontaliers et pour celle allant de 2001 à 2004 environ 3'800 frontaliers. Depuis l'entrée en vigueur de la deuxième phase LIPER au 1^{er} juin 2004 jusqu'à fin 2006, la main-d'œuvre frontalière a continué de progresser pour atteindre environ 4'500 frontaliers en activité à fin 2006. Ce sont les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). A noter que cette augmentation coïncide avec une période de bonne conjoncture économique pour notre Canton.

Selon l'OFS toujours, l'augmentation des frontaliers durant la période 2005-2006 s'est élevée à 21,8 %, répartie à raison de 16,8 % pour le secteur secondaire et de 28,5 % pour le secteur tertiaire. Durant la même période, le chômage a diminué d'environ 17 %.

La tendance à la tertiairisation de la main-d'œuvre frontalière se poursuit donc. Le secteur secondaire représente à fin 2006 les 54,8 % du total des frontaliers et le secteur tertiaire 44,3 %. A fin 2000, les proportions étaient de 68,8 %, respectivement de 30,1 %.

Dans le secteur tertiaire, la catégorie «immobilier-informatique-recherche/développement (techniciens)» a augmenté de 76,3 % sur la période 2005-2006, à savoir donc de 379 à 677 personnes.

On constate que la situation jurassienne en matière d'évolution de la main-d'œuvre frontalière se distingue, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, de celle de Genève, du Tessin ou même de Neuchâtel, où l'on assiste à un plus fort afflux de main-d'œuvre frontalière lié plus directement à la libre circulation des personnes.

On peut donc constater que la main-d'œuvre frontalière s'affirme surtout depuis les années nonante comme une donnée essentielle du marché du travail et donc de l'économie cantonale. La libre circulation des personnes renforce naturellement cette tendance depuis le 1^{er} juin 2004 et étend le bassin d'emploi offert aux entreprises jurassiennes bien au-delà de la frontière.

En vertu d'un accord entre le Conseil fédéral et le Gouvernement français, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1985, les rémunérations des frontaliers français sont imposables en France, moyennant une compensation financière au profit de la Suisse, à savoir 4,5 % de la masse totale des rémunérations brutes annuelles des travailleurs frontaliers. Cette compensation (rétrocession à la Suisse) a engendré, pour le Jura, les montants suivants ces dernières années : plus de 11 millions en 2004 et plus de 12 millions en 2005. La part versée aux communes s'élève à 63 %.

Comme il est juridiquement impossible de revenir à un système de préférence dans le recrutement de la main-

d'œuvre indigène, le Gouvernement entend développer une politique d'accompagnement spécifique à la libre circulation des personnes, visant tant à améliorer la compétitivité des entreprises jurassiennes qu'à préserver et à renforcer les capacités d'insertion professionnelle de la main-d'œuvre indigène. Dans cette perspective, la politique développée au sein de l'Espace Formation Emploi sis à Bassecourt devra être non seulement poursuivie mais renforcée dans le but de répondre aux besoins de l'économie jurassienne, en particulier dans le secteur industriel.

Cette politique d'amélioration continue des compétences est complétée par deux autres piliers :

- la poursuite de la stratégie de lutte contre les risques de sous-enchère salariale et sociale assurée par la commission tripartite et par le SAMT; commission tripartite, comme vous le savez, composée de quatre représentants de l'Etat, de quatre représentants des syndicats et de quatre représentants du patronat;
- le développement d'une stratégie de sensibilisation et de responsabilisation des entreprises, évidemment, sera mis en place régulièrement.

En conclusion, il est impératif pour le Gouvernement jurassien d'éviter toute dégradation qui pourrait remettre en cause les accords bilatéraux lors des prochaines échéances, en particulier celle du 1^{er} juin 2009 qui portera sur la décision de reconduction de l'accord par les Chambres fédérales.

Dans le contexte rappelé ci-dessus, le Gouvernement propose au Parlement de transformer la motion en postulat. En effet, il est demandé une étude par le motionnaire et il est voulu de charger la commission tripartite Liper mentionnée et le SAMT de la mener. Elle devrait cependant porter prioritairement sur les aspects liés au marché du travail, à l'économie régionale et aux besoins des entreprises.

M. Ami Lièvre (PS) : Nous partageons tout à fait les soucis de notre collègue – je serais presque tenté de dire notre camarade – Vifian quant aux conséquences relatives à la libre circulation des personnes. Il apparaît en effet que la concurrence exercée par la présence croissante et massive de frontaliers provoque déjà, dans la population, de sérieuses difficultés de cohabitation et que cette main-d'œuvre abondante favorise évidemment une certaine sous-enchère salariale. L'étude demandée aura l'avantage de clarifier la situation sur de nombreux faits qui nous sont régulièrement rapportés, notamment par des syndicalistes, et qui sont issus de documents produits par les services de la Confédération, par les agences intérimaires ou le Service des arts et métiers et du travail.

Dans ce contexte, on nous dit par exemple qu'il y a eu, dans le Jura, une augmentation du nombre de frontaliers, estimée à 18 % en deux ans, avec une croissance particulière dans le secteur tertiaire. Cela vient d'être dit d'ailleurs. Dans le même temps, il semble, selon des contrôles effectués par le SAMT auprès d'agences intérimaires, que l'on ait constaté une baisse des salaires de 5 % à 8 % des frontaliers qualifiés dans la production.

Quant aux bas salaires maintes fois dénoncés, on peut relever par exemple : 2500 francs bruts pour un manoeuvre dans un garage; 3000 francs pour un responsable d'atelier en Ajoie; des mécaniciens expérimentés de plus de 40 ans engagés à 3600 francs; des ouvriers de fonderie à 16.25 francs par heure; des différences de salaire de 30 % entre les frontaliers et les suisses chez les paysagistes; des polis-

seurs qualifiés à 3000 francs; et la liste n'est naturellement pas exhaustive.

Il est de plus en plus régulièrement constaté que des frontaliers diplômés sont systématiquement engagés à des salaires de non-qualifiés, au mieux de semi-qualifiés, et cela dans tous les secteurs d'activité.

Une telle situation a d'importantes conséquences annexes et non des moindres pour les travailleurs résidents. On peut craindre notamment les faits suivants : nos jeunes formés ou en recherche de formation sont en voie de précarisation; les personnes en réinsertion AI ne trouvent pratiquement pas de place de travail; les différences de salaire entre hommes et femmes sont supérieures à la moyenne suisse; les jeunes qualifiés ne trouvent pas de place et quittent le Canton; des entreprises aidées financièrement par le Canton lors de leur implantation n'emploient quasiment que des frontaliers; certaines entreprises ont plus de 40 % de personnel intérimaire, etc., etc.

Pendant ce temps, le Jura perd des habitants et le Canton des ressources fiscales et des retombées économiques directes à cause de certaines entreprises qui n'ont peut-être pas suffisamment la vision du rôle social qu'elles doivent jouer.

Les inquiétudes sont réelles, les constats méritent vérification et l'étude demandée doit permettre d'en mesurer l'importance effective sur le développement de notre Canton et la qualité de vie de ses habitants. Nous sommes bien conscients que la main-d'œuvre frontalière est nécessaire, que ces personnes font partie de notre histoire industrielle (comme l'a dit Serge Vifian) et qu'à ce titre, il faut éviter de mettre en concurrence les uns et les autres par une forme d'exploitation.

M. Damien Chappuis (PCSI) : La motion no 809 a retenu toute l'attention du groupe PCSI. Il est certain qu'engager une réflexion sur la concurrence des frontaliers revêt une extrême importance, comme le soulève le motionnaire.

Cependant, un autre point mériterait également d'être éclairci. En effet, le canton du Jura se trouve en face d'un constat évident : le dumping salarial, comme l'ont déjà relevé certaines personnes avant moi. Cet état de fait est regrettable. Les bas salaires sont une réalité indéniable. De plus, il semblerait qu'on cherche à la minimiser.

Preuves à l'appui, certaines personnes sans formation, mais avec charges familiales, perçoivent un salaire avoisinant les 2'500 francs par mois. Elles n'arrivent donc plus à assumer le minimum vital pour leur foyer.

Finalement, afin que l'étude ne soit pas incomplète, il serait bon qu'elle s'oriente non seulement sur des ouvriers formés mais également sur des personnes non qualifiées.

Au vu de ce qui précède, le groupe PCSI acceptera la transformation de la motion no 809 en postulat et vous invite à le soutenir.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP+VERTS) : Le constat qui est posé dans l'intervention de notre collègue Serge Vifian, à savoir le lien existant entre la proportion de travailleurs frontaliers et le taux de chômage et, plus largement, les pressions exercées sur les conditions de travail et sur les conditions salariales, et bien ce constat ne peut être contesté, il constitue un fait avéré.

Les questions qu'il adresse au Gouvernement semblent couvrir l'ensemble de la problématique, tant du point de vue des risques encourus par les travailleurs que de celui de l'économie jurassienne plus généralement ou encore de l'Etat.

Nous pensons cependant qu'un élément supplémentaire pourrait être intégré à cette réflexion complexe, qui nécessite évidemment une étude globale. Cet élément est le fonctionnement de la commission tripartite cantonale chargée de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement inhérentes à la libre circulation des personnes. Cette commission, à notre avis, a tout en main, si on lui donne réellement les possibilités, pour mener, en partie du moins, cette réflexion, en tout cas en ce qui concerne les pressions croissantes exercées sur les salaires et les conditions de travail. Il faudra, à notre sens, associer également à cette réflexion les représentants de l'économie jurassienne et ceux des travailleurs.

J'aimerais maintenant faire une ou deux considérations sur les aspects qui ont été évoqués, notamment par le ministre de l'Economie, par rapport aux mesures qui peuvent être prises pour juguler en fait ce qu'on peut qualifier de fléau.

Je suis bien entendu d'accord sur le fait qu'il faut accentuer l'effort au niveau de la formation pour proposer à l'économie jurassienne des personnes formées dans les secteurs qui sont concernés par ces pressions. Il faut être cependant assez conscient de certaines choses, c'est que ce qui se passe actuellement dans notre région est en fait un phénomène mondial qui est une volonté économique mondiale de mettre la pression sur les salaires et les conditions de travail de manière générale. A ce niveau-là, il y a deux possibilités de faire : soit on rentre dans le créneau libéral à tout crin et on laisse en fait faire et on voit comment les choses se passent ou, deuxième chose, c'est un interventionnisme d'Etat mais qui n'est pas préconisé, je pense, par la majorité gouvernementale actuelle. Et il y a en fait une troisième possibilité qui se passe au niveau des rapports de force entre représentants des travailleurs et l'économie et c'est là, à mon avis, qu'il faut mettre l'accent, avec une généralisation des conventions collectives de travail dans l'économie jurassienne et une surveillance de leur application. Et je crois, à ce niveau-là, que c'est la seule possibilité qu'on ait d'agir réellement, étant entendu que quand on parle de responsabilité sociale des entreprises, actuellement dans le mode de pensée actuel, on a quitté depuis longtemps le capitalisme paternaliste et la seule responsabilité sociale qu'ont les entreprises à leur sens, c'est celle de faire du bénéfice.

Nous allons soutenir évidemment la motion, qu'elle soit transformée en postulat ou pas.

M. Dominique Baettig (UDC) : Je crois que nous serons tous d'accord pour constater qu'il y a un problème. Nous trouvons, en ce qui concerne le groupe UDC, assez savoureux, voire piquant, que ceux qui se sont battus pour l'application des grands principes comme la libre circulation des personnes à l'époque mesurent tout à coup qu'il y a aussi des dégâts collatéraux.

Nous l'avions dit, nous disons beaucoup de choses mais on ne nous croit pas toujours quand il faudrait le croire. Il y a un dégât, il y a des dégâts collatéraux. Que ce soit mesuré, c'est bien mais notre inquiétude à nous, c'est que les questions sont posées mais est-ce que vous aurez des réponses,

est-ce que vous aurez des solutions ? Nous avons l'impression que l'Etat, de plus en plus, peine à défendre les intérêts de ses habitants. Je ne crois pas que les grandes paroles, les grandes réunions ou les grands groupes de travail vont changer cela.

Je pense qu'il faut qu'on développe progressivement la notion d'éthique de l'employeur. Je crois que notre seule solution, là, c'est rendre enfin les employeurs responsables de la région dans laquelle ils travaillent. C'est de donner du travail aux gens qui habitent la région. Ce doit être une réflexion primordiale. Et bien sûr pas de délocalisation, pas donner le pouvoir uniquement au capital spéculatif mais aussi être responsable des gens du terreau social dans lequel on est. Je pense qu'il y a une éthique de l'emploi qui doit être développée. Je pense qu'il faut de plus en plus penser local, enraciné, pour défendre les grandes idées, généreuses, abstraites, mais dont on voit qu'elles peuvent être détournées.

En tous les cas, nous allons soutenir cette motion et ce postulat si elle est transformée en postulat.

La présidente : Monsieur le Député, pourrais-je avoir votre appréciation formelle quant à la proposition du Gouvernement qui consiste à transformer votre motion en postulat ?

M. Serge Vifian (PLR) : J'accepte la transformation de ma motion en postulat. Je voudrais juste dire à mon collègue Baettig qu'il y a certainement des réponses aux questions que nous nous posons mais que ce ne sont pas celles que l'UDC formule !

Au vote, le postulat no 809a est accepté par la majorité des députés.

La présidente : Vu votre état de bâillement que je constate depuis un certain moment, je vous accorde une pause jusqu'à 11 heures !

(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)

6. Question écrite no 2069

Démantèlement de la Loterie romande : organiser la résistance

Pierre-André Comte (PS)

A l'occasion du plénum du Parlement du 13 décembre 2006, j'ai posé une question orale au Gouvernement, relative à la mise en péril de la Loterie romande «par les acteurs du centralisme étatique au sein de l'administration fédérale». J'ai reçu alors une réponse du ministre Jean-François Roth, dont je me suis déclaré satisfait, le président de la commission intercantonale des loteries et des paris (COMLOT) assurant le Législatif cantonal qu'il serait particulièrement attentif à cette problématique.

La commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) s'inscrit exactement dans la perspective d'éradiquer les compétences cantonales en matière de loteries d'utilité publique, ceci en bafouant les souverainetés cantonales, romandes en l'occurrence. Sa décision de décréter le retrait du «Tactilo» des établissements publics en est l'évidente démonstration.

A l'instar du président de la Loterie romande et du ministre valaisan de l'Economie, j'estime que les cantons concer-

nés doivent désormais s'exprimer de manière forte au plan politique, car s'ils ne résistent pas à une administration fédérale délibérément ennemie de leur souveraineté, ils concourront à la mise à mort de la Loterie romande et du rôle socio-culturel irremplaçable qu'elle joue aujourd'hui.

Je demande ainsi au Gouvernement de s'opposer catégoriquement aux ukases fédéraux en matière de loteries d'utilité publique. Il est urgent d'agir si l'on veut éviter que la Loterie romande, principal mécène de Suisse française, soit à court terme mise sous tutelle et à moyen terme purement éliminée. J'use de la question écrite en raison du fait qu'une mobilisation urgente de l'Etat me semble nécessaire face à une décision contraire à ses intérêts fondamentaux.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement rappelle que, dans une décision non datée, la CFMJ a prononcé l'interdiction d'exploiter la loterie électronique «Tactilo» dans les établissements publics, quand bien même le Tribunal fédéral ne s'est pas encore prononcé sur des recours visant à définir qui a qualité de partie à la procédure. Le «Tactilo» ayant été dûment autorisé par les cantons romands en 1998 – conformément à la loi fédérale sur les loteries et les paris qui attribue cette compétence aux cantons uniquement – la décision de la CFMJ apparaît comme une tentative de restreindre les compétences des cantons en matière de loteries.

A supposer que l'interdiction du «Tactilo» soit confirmée par le Tribunal fédéral, c'est l'ensemble des jeux de loterie électronique qui risquerait de disparaître. Sur les 6,8 millions de francs de bénéfice que la Loterie romande verse aux institutions d'utilité publique de notre Canton (culture, sport, aide sociale, santé, patrimoine, tourisme), ce sont près de 3 millions de francs qui nous échapperaient chaque année. Autant dire que la politique de soutien envers ces institutions serait remise en cause.

Face à cette situation, il s'agit de réagir sur deux plans. Sur le plan juridique, il revient à la Loterie romande de déposer devant le Tribunal fédéral les recours propres à casser la décision de la CFMJ. Sur le plan politique, le Gouvernement entend agir de concert avec les cantons romands dans le cadre de la Conférence romande de la loterie et des jeux. Il serait hautement souhaitable d'y associer les cantons alémaniques et la «Conférence spécialisée sur le marché des loteries et la loi sur les loteries» afin d'entreprendre une démarche commune auprès du Conseil fédéral afin de le sensibiliser aux aspects politiques de la décision de la CFMJ.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe : La question écrite développée par notre collègue Pierre-André Comte part d'un bon principe. Il demande d'organiser la résistance. Moi, je pense qu'il faudrait aussi organiser la surveillance mais peut-être n'est-ce pas totalement incompréhensible. L'avenir le dira.

Cela part d'un bon principe parce que, finalement, il se préoccupe de la question de savoir si l'on peut faire en sorte que la Loterie romande verse plus d'argent au Jura. C'est vrai que si la Loterie romande en verse moins, cela nous est évidemment préjudiciable.

Mais au-delà de simples questions d'argent, il y a aussi un problème de morale qui se pose. Et la Loterie romande, le groupe libéral-radical s'en est préoccupé il y a quelques mois par le dépôt de trois questions écrites. L'ancien Gouvernement nous avait donné des réponses totalement insatisfaisantes et j'ose espérer que, lors de cette législature et présentement, le Gouvernement pourra nous donner des informations un peu plus fiables que ce qui nous a été donné il y a un an ou deux. Je m'explique en quelques mots.

Comme vous le savez peut-être, la commission de gestion et des finances du Parlement jurassien a requis à plusieurs reprises de pouvoir mettre son nez dans les comptes de la Loterie romande, ce qui est normal puisque le canton du Jura est partie prenante dans cette organisation qui est en fait une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil, comme une amicale, comme un club sportif, ce qui est quand même assez étonnant aussi pour une institution de cette importance. Jamais la CGF n'a eu accès aux comptes de la Loterie romande ! Mieux ou pire que cela, le Contrôleur des finances a lui-même requis formellement auprès du Gouvernement de pouvoir avoir accès aux comptes de la Loterie romande et cela lui a été refusé ! Je trouve que ce n'est pas acceptable que le magistrat indépendant et important qu'est le Contrôleur des finances, qui doit pouvoir avoir accès à tout, se voit ainsi refuser l'accès aux comptes de la Loterie romande. Si ces comptes sont aussi transparents, sont aussi évidents, alors pourquoi ne veut-on pas les montrer ?

Alors, contrairement à ce qu'on pourrait supposer – et là je m'adresse à mon collègue député Pierre-André Comte – je ne suis pas le pourfendeur de la Loterie romande. Cette institution existe, elle distribue de l'argent, et c'est tant mieux. Mais la façon dont les choses se font mériterait sans doute un peu plus de transparence et c'est cela que j'appelle de mes vœux.

Venons-en maintenant au «Tactilo». Le «Tactilo» est à l'évidence, quoi que cela soit contesté par la Loterie romande, une machine à sous. Pour mémoire, je vous rappelle que, dans le canton du Jura, les jeux d'adresse sont prohibés. Il y a des décisions administratives qui ont été prises à ce sujet, confirmées par les tribunaux jurassiens. Jeux d'adresse interdits; par contre machines à sous telles que «Tactilo» autorisées, tolérées sans limite. Je me permets de rappeler que nous avons un casino dans le canton du Jura, heureusement. Cela ne plaît pas à la Loterie romande, on le sait, que le Jura ait acquis l'autorisation d'ouvrir un casino. Nous l'avons et ce casino est soumis à la loi fédérale sur les maisons de jeux, à des conditions très restrictives (surveillance intense des comptes, du fonctionnement, de l'addiction des joueurs qui peuvent se voir interdire l'accès au casino) et le casino agit dans ce sens assez fréquemment lorsqu'il voit des addictions pathologiques au niveau du jeu. Et bien, à l'inverse, les «Tactilo» – qui sont, je le répète, à mon avis, des machines à sous – circulent dans les établissements, sont utilisés très abondamment et évidemment sans aucune surveillance, ni économique, financière, ni sociale. Et on sait que les Jurassiens sont de gros joueurs !

Alors, je m'étonne que le Canton puisse vouloir inciter la Loterie romande à développer ou à soutenir le développement de ces «Tactilo» alors que l'on sait qu'à l'évidence, ce sont des machines à sous qui sont illicites. Insister pour que le Jura puisse bénéficier d'argent illicite, je pense personnellement qu'on ne peut pas soutenir cette manière de voir. Bien sûr, me direz-vous, les tribunaux jugeront. La commission fédérale des jeux – et c'est son droit et cela fait partie

de ses prérogatives – a pris la décision de déclarer que ces «Tactilo» sont des machines à sous, des jeux spécifiquement du hasard et non pas un jeu de loterie comme le plaide de manière inexacte la Loterie romande. Il est évident que le «Tactilo» n'est pas une loterie. Evidemment, cela arrangerait bien la Loterie romande puisque ce serait soumis à la loi sur les loteries et non pas à la loi sur les maisons de jeux.

Il y a une expertise qui a été faite à l'époque. Je crois qu'elle avait été demandée par le Département fédéral et c'est Mme Metzler qui avait ce dossier en charge. J'ai lu cette expertise attentivement. Elle est énorme, volumineuse; c'est une expertise technique et juridique, tirée par les cheveux, je peux vous le dire. Je l'ai examinée à fond. Je pense que la commission fédérale des jeux en a fait de même et en a tiré les mêmes conclusions. Alors qu'en diront les tribunaux ? Je ne le sais pas. Moi, je postule simplement maintenant que si les tribunaux acceptent le «Tactilo» comme jeu de loterie, l'affaire sera réglée et en ordre – mais cela m'étonnerait – et si les tribunaux au contraire (ce que je pense) désavouent la Loterie romande, alors force sera de constater que ces jeux sont illégaux, illicites et qu'on ne peut pas dès lors vouloir prétendre à réaliser de l'argent avec des installations illégales et illicites.

M. Pierre Lièvre (PDC) : Je ne vais pas ici, pour éviter des redites, reprendre l'entier de l'argumentation technique, voire même juridique, développée par notre collègue Alain Schweingruber mais, tout de même, permettez-moi d'exprimer à cette tribune une certaine inquiétude partagée par bon nombre de membres du groupe PDC.

Effectivement, la problématique exposée par notre collègue Pierre-André Comte est essentielle. Tout d'abord, il est notoire – et personne ne va le nier – que la Loterie romande et le Sport-Toto contribuent de manière substantielle au soutien financier dont dispose le Gouvernement jurassien notamment pour les domaines sportif, culturel et autres activités d'utilité publique. Transférer les prérogatives financières des cantons romands en faveur de la Confédération relèverait à cet effet du suicide collectif. Ainsi que le dit le vieil adage populaire, «on ne va pas cracher dans la soupe que l'on nous tend» !

Toutefois, le groupe PDC entend exprimer à cette tribune une inquiétude que l'on peut légitimement qualifier de socio-économique, celle de l'augmentation (maladive ou non) des accros du jeu. Une société dite de consommation, telle qu'on la connaît et que nous vivons quotidiennement, crée inéluctablement ce genre de vice pour autant que l'on interprète ce phénomène comme une tare nécessaire dans notre société. Loin, pour notre groupe évidemment, de se présenter comme le gardien d'une moralité publique austère et inévitablement caricaturale mais, tout de même, pouvons-nous ignorer un phénomène qui s'intensifie et aboutit régulièrement à des drames sociaux ? A l'instar du «Tactilo», le jeu de hasard touche souvent des personnes déjà démunies et désœuvrées, dont les ressources financières principales sont alimentées par les services sociaux.

Le groupe PDC souhaite dès lors soumettre à la réflexion de nos autorités une crainte et un vœu. La crainte tout d'abord de voir s'amplifier la tentation immodérée du jeu. Le vœu de tout mettre en œuvre, autant que faire se peut, afin d'éviter une généralisation de ce phénomène dans le cadre de la mise en place d'une politique de prévention des jeux de hasard, synonymes souvent de faillite sociale.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement parce que j'ai à nouveau l'impression qu'il subordonne l'action à une décision d'association des cantons de Suisse alémanique. Donc, on dit qu'on va faire quelque chose mais, en réalité, on met de tels obstacles qu'on sent bien que rien ne sera fait en raison de cette frilosité gouvernementale dans cette réponse. Voilà pourquoi je suis partiellement satisfait.

Monsieur le député Schweingruber, non, vous n'êtes pas Ginette. Monsieur le député Schweingruber, il ne faut pas confondre ici tout. La question que vous soulevez, elle n'est pas soutenue ou elle n'est pas exploitée ou traitée dans la question écrite que j'ai posée. Ce qui est en jeu ici, c'est la souveraineté cantonale; ce qui est en jeu ici, c'est le pouvoir des cantons. En dehors du fait naturellement que la Loterie romande participe de l'identité culturelle romande, parce que c'est vrai qu'elle investit des sommes importantes dans des activités qui ne pourraient pas évidemment voir le jour sans elle et, cela, je crois qu'on doit lui en rendre crédit et la féliciter pour cette action-là dans le public. Si, la Loterie romande est quelque chose de très important, il nous appartient à nous, députés, de soutenir l'action.

Pour ce qui concerne la morale, alors, je n'entre pas sur ce chemin-là. Et d'ailleurs mon collègue député Gilles Pierre me fait rappeler que, sur internet, avec une carte de crédit, n'importe qui, aujourd'hui ou demain matin, peut jouer au casino et dépenser des sommes considérables.

Maintenant, dans cette affaire, on a l'impression d'avoir en face de nous un gouvernement bis. Autrefois, dans l'histoire jurassienne, nous avons institué le gouvernement de l'ombre. Maintenant, il y a un gouvernement bis ! Le président de la Loterie romande est un ancien ministre jurassien, le président de la commission fédérale de la loterie est un ancien ministre jurassien, il y a un ancien ministre dans la commission fédérale des jeux. D'ailleurs, les uns et les autres disent exactement le contraire ! Ils étaient, il y a six mois, assis sur cette table-là... ou sur un siège devant cette table-là !

Ce qui est absolument invraisemblable, c'est de toujours minimiser les prérogatives cantonales et en particulier ici en matière de loteries. Moi, je n'accepte pas cette idée ou cette attitude constante dans notre Parlement et ailleurs qui consiste à remettre les clés de l'Etat en mains fédérales parce que si nous avons créé l'Etat jurassien pour en arriver là, il ne fallait pas faire ces efforts !

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Plusieurs questions et remarques ont été posées et il convient qu'au nom du Gouvernement, je puisse bien entendu y répondre.

S'agissant de la problématique «Tactilo», vous savez qu'aujourd'hui c'est un problème juridique puisque le Tribunal administratif en a été saisi. Vous savez qu'il y a une solidarité entre la Conférence romande des loteries et la partie suisse alémanique des loteries, qui défendent la même opinion que nous, à savoir qu'il est important que nous puissions garder cela parce que, comme cela a été dit, c'est d'une grande importance pour la distribution du bénéfice de la Loterie aux différentes sociétés culturelles, sportives et autres.

S'agissant maintenant de la question des comptes, cela a été également abordé. Conformément à la convention intercantonale, les comptes des loteries sont examinés par la Commission des loteries et des paris (COMLOT) instituée par la conférence intercantonale spécialisée sur le marché des loteries et la loi sur les loteries. La COMLOT joue, face

aux sociétés de loteries, le même rôle que la Commission fédérale des maisons de jeux face aux casinos. A noter d'ailleurs que la Conférence romande de la loterie et des jeux a tout loisir, si elle le souhaite, de demander toute explication sur les éléments financiers et de gestion de la LO-RO.

Je vous ai parlé de l'action juridique, il y a également une action politique, à savoir que le Conseil fédéral a demandé l'année dernière un rapport à la Commission fédérale des maisons de jeux. Ce rapport est public – on peut même le consulter, semble-t-il, sur internet – et, par rapport à cela, la Conférence intercantonale des loteries a décidé de constituer une délégation qui va continuer d'intervenir auprès de parlementaires fédéraux et du conseiller fédéral Blocher.

Maintenant, s'agissant des addictions, vous en avez parlé également. Là aussi, le 5 % des revenus bruts des jeux sera affecté à un fonds pour lutter contre ces addictions. Actuellement, il y a un programme qui est en préparation au niveau intercantonal et il y aura également des possibilités d'action par les cantons.

S'agissant également, vous en avez parlé, des comptes d'exploitation et du processus de répartition des bénéfices, le vendredi 16 – donc il y a quelques jours – j'étais à Lausanne avec la Conférence intercantonale romande et j'ai obtenu, dans le cadre parlementaire, que notre commission de gestion et des finances, si elle le souhaite, puisse se rendre à Lausanne pour d'une part examiner les comptes d'exploitation et d'autre part prendre connaissance du processus de répartition des bénéfices.

7. Arrêté octroyant un crédit pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura à EDJ Energie du Jura SA

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre h, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 13, alinéa 2, 45, alinéa 3, et 57 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 5, alinéa 2, de la loi du 24 novembre 1988 sur l'énergie (RSJU 730.1),

arrête :

Article premier

Gouvernement et majorité de la commission :

¹ Un crédit de 375'000 francs est octroyé au Service des transports et de l'énergie pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura au capital-actions de la société EDJ Energie du Jura SA portant sur l'acquisition de 60 actions, de valeur nominale de 7'250 francs, à la valeur vénale d'après expertise de 6'250 francs.

Proposition de Germain Hennet (PLR) :

¹ Un crédit de 187'500 francs est octroyé au Service des transports et de l'énergie pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura au capital-actions de la société EDJ Energie du Jura SA portant sur l'acquisition de 30 actions, de valeur nominale de 7'250 francs, à la valeur vénale d'après expertise de 6'250 francs.

² Ce montant est imputable au budget du Service des transports et de l'énergie, rubrique 470.524.00.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Présidente : Nathalie Barthoulot
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances et rapporteur de la majorité d'icelle : De prime abord, le sujet paraît anodin. Renforcer la participation de l'Etat dans le capital d'EDJ SA à hauteur de 375'000 francs ne figure pas au nombre des décisions qui marqueront la législature de leur empreinte. Pourtant, ne nous y trompons pas ! Dans l'ombre portée de ce renforcement se dessine la politique énergétique du Canton et son indispensable diversification.

Les experts qui se sont réunis à Paris au début du mois de février 2007 ont évoqué le réchauffement climatique mais aussi la fin des hydrocarbures à bon marché. Ils n'ont en revanche pas analysé les effets de la réduction de notre consommation de pétrole sur le développement économique et sur nos modes de vie. Ces réflexions des experts chambardent nos certitudes établies au point que l'on préférerait ne pas entendre ces voix. Pourtant, la réalité est têtue. Toutes les études sérieuses arrivent à un constat de déséquilibre à moyen terme entre la consommation et la production suisses. En fonction des paramètres retenus, cette pénurie pourrait apparaître vers 2015 et devenir très critique après 2025.

Or, la mesure préconisée par l'ancien gouvernement jurassien a suscité de telles résistances qu'il a fallu six séances de la CGF (quatre sous l'ancienne législature et deux sous la nouvelle) pour la faire aboutir.

Certes, les arguments des partisans comme des opposants sont-ils respectables et n'y a-t-il pas de jugement de valeur à établir entre les uns et les autres. Les opposants regrettent le bilan négatif d'EDJ SA en matière de diversification et une dépense jugée superflue en période de morosité budgétaire. Les partisans sont quant à eux soucieux de l'avenir énergétique du Canton. Ils souhaitent donner à la politique cantonale une consistance et une cohérence que l'Etat n'est pas en mesure d'assurer dans le contexte actuel.

Je rappelle que le Parlement est consulté sur l'achat par l'Etat de 60 actions EDJ d'une valeur vénale de 6'250 francs – la valeur nominale de ces actions étant de 7'500 francs – ce qui représente une dépense de 375'000 francs comme indiqué en préambule. A ce stade de la discussion, j'ouvre une parenthèse pour vous faire remarquer que la valeur nominale mentionnée dans l'arrêté annexé au message est erronée. La valeur nominale est bien de 7'500 francs et non de 7'250 francs.

Par ailleurs, à ceux qui s'interrogeraient sur la différence entre la valeur vénale et la valeur nominale, je précise que la valeur vénale a été définie sur la base d'une expertise tenant compte du fait qu'EDJ SA ne dégage pas de «cash-flow».

J'en profite aussi pour éclairer la lanterne de ceux qui se demandent pourquoi le Gouvernement peut vendre des actions sans consulter le Parlement et pourquoi il doit solliciter cet accord du Parlement lorsqu'il achète des actions. L'explication réside dans la loi sur les finances cantonales. En

application de son article 64, alinéa 1, lettre e, le Gouvernement «décide du transfert au patrimoine financier des biens du patrimoine administratif qui ne sont plus utilisés à des fins d'intérêt public». Les actions FMB relevaient du patrimoine administratif et le Gouvernement était donc dans son rôle en les transférant du patrimoine administratif au patrimoine financier, ce qui habilitait ensuite le Département de la Justice et des Finances à les vendre. Lorsqu'il s'agit au contraire d'acheter des actions, la problématique est celle d'une dépense. Cet achat n'étant pas prévu au budget et la compétence du Gouvernement pour un dépassement de crédit se limitant à 33'846 francs, on se trouve en présence d'un crédit supplémentaire, qui est de la compétence du Parlement.

La demande de renforcement a son origine dans la recapitalisation d'EDJ SA en 2002. On enregistre à cette époque un déficit de 1,6 millions de francs, qui conduisait inexorablement à la faillite. L'entrée des FMB dans le capital a entraîné une diminution de la part relative de l'Etat jurassien. Dès cet instant, l'Etat jurassien ne disposait plus de la «minorité de blocage» estimée à 33 %. Lorsque le Canton a vendu ses actions FMB, le Gouvernement a souhaité racheter des actions EDJ SA pour récupérer cette minorité. Il ne s'agit pas ici de soigner une blessure d'amour-propre mais de permettre au Canton de tenir ses engagements.

Le Département de l'Environnement et de l'Equipement, qui n'a pas ménagé ses efforts pour fournir aux membres de la CGF une information détaillée au travers de notes et de rapports fouillés, ce dont il faut lui savoir gré, a expliqué les arguments qui militent en faveur de cette solution :

- le rapport d'un institut spécialisé recommande à l'Etat jurassien d'augmenter sa participation dans EDJ SA eu égard à l'importance de cette société dans la politique énergétique du Canton;
- les 60 actions réservées au Jura proviennent du transfert, à fin 2004, de 127 actions cédées par trois actionnaires souhaitant quitter EDJ : UBS se recentrant sur ses activités propres, Von Roll vendant ses usines de Delémont et de Choindoz et la Municipalité de Porrentruy n'entrevoiant plus l'arrivée du gaz naturel dans sa ville;
- ces 127 actions ont été réparties par le conseil d'administration d'EDJ entre les actionnaires existants (61 pour les Forces motrices, 60 pour la République et Canton du Jura) et de nouveaux actionnaires comme Régio gaz et ES Fonderie;
- si la République et Canton du Jura n'acquiert pas ces actions dans un délai de deux ans, elles reviendront aux FMB qui augmenteront ainsi leur participation de 35 % à 47 %, permettant au secteur privé de détenir 56 % du capital;
- le déséquilibre toucherait également la représentation des actionnaires au conseil d'administration (le canton du Jura perdrait la présidence);
- la volonté des actionnaires d'EDJ a toujours été de conserver une majorité du capital en mains publiques afin de pouvoir conserver une influence, notamment en ce qui concerne la fixation du prix du gaz naturel;
- disposer d'une minorité de blocage est important pour pouvoir faire valoir son avis en cas de modification des buts de la société; le même raisonnement vaut pour la composition du conseil d'administration, lequel prend les décisions stratégiques;
- cette acquisition d'actions s'inscrit dans la définition des objectifs stratégiques à long terme de la politique énergé-

tique cantonale; je vous renvoie à ce sujet à l'article 8 de la loi sur l'énergie;

- les conventions de partenariat conclues en 2002 entre la République et Canton du Jura, Forces motrices et EDJ créent des obligations au Jura;
- notre Canton ayant renoncé à distribuer de l'électricité par l'entremise d'un établissement jurassien, il faut comprendre qu'EDJ lui permet de disposer des garde-fous nécessaires à assurer l'approvisionnement en électricité de son territoire à la condition sine qua non qu'elle ne puisse pas être minorisée dans EDJ;
- si cet équilibre était rompu, EDJ ne serait plus à même d'exercer correctement son mandat d'approvisionnement en électricité du territoire cantonal.

Il ne faut pas pour autant se voiler la face. Tout renforcement implique une prise de risque. Elle est mesurée en l'occurrence. Il y va au surplus du respect d'une politique cantonale de l'énergie intégrée et coordonnée. Souvenons-nous avec Paul Valéry que «dans l'économie de l'intelligence, l'épargne est ruineuse».

La majorité de la CGF a été sensible à cet aspect du problème : mettre ses actes en accord avec ses déclarations, c'est-à-dire donner au Canton les moyens d'une politique énergétique novatrice. Mais ce feu vert donné à l'Exécutif doit inciter ce dernier à remettre sur le métier la question de la diversification, dont plusieurs pensent qu'elle n'a pas suffisamment été explorée.

Au nom de la majorité de la CGF, je vous invite à approuver l'arrêté qui vous est soumis. Une majorité du groupe libéral-radical suivra cette recommandation.

M. Gabriel Willemin (PDC), au nom de la minorité de la commission : En ce début de troisième millénaire, la politique énergétique est un débat au cœur de notre société. Il semble effectivement important de trouver des solutions de remplacement aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, il est important que l'Etat soutienne et encourage les projets concrets de développement d'énergies renouvelables.

Pour promouvoir et développer sa politique énergétique, l'Etat jurassien dispose de deux instruments principaux. Le premier concerne les subventions que l'Etat accorde pour des mesures d'encouragement énergétique. Nous votons chaque année ces subventions dans le budget de l'Etat. Le second est la participation au capital-actions de la société EDJ Energie du Jura SA, société active dans la promotion, l'infrastructure et le commerce de différentes énergies.

La minorité de la commission, tout comme le Gouvernement, reconnaît l'importance de trouver des alternatives aux énergies fossiles. Dans ce contexte, les subventions d'encouragements énergétiques versées par l'Etat n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années. En 2004, l'Etat a versé 148'950 francs et, en 2005, 375'340 francs. En 2006, le budget prévoyait un montant de 225'000 francs mais le Parlement, suite à la proposition de notre collègue Ami Lièvre, a accepté à une très large majorité d'augmenter cette rubrique de 100'000 francs, ce qui veut dire qu'en 2006 notre budget prévoit un montant de 325'000 francs. En 2007, nous avons voté une enveloppe de 400'000 francs. Cela montre bien que le Parlement jurassien est sensible à la promotion d'une politique énergétique diversifiée en soutenant des projets concrets.

A l'origine, comme l'a expliqué le président de la commission, EDJ a été créée dans le but de construire une conduite permettant d'amener le gaz dans le Jura. En partenariat avec FMB, la République et Canton du Jura a décidé de faire d'EDJ son instrument de politique énergétique. L'objectif est atteint puisque Delémont et plusieurs villages de la couronne delémontaine sont reliés au réseau de gaz naturel.

Malheureusement, les résultats financiers de ce projet ont mal été évalués et les pertes annuelles se sont accumulées si bien qu'en 2003, il a fallu procéder à un assainissement financier. Depuis, la situation financière d'EDJ est stable. La part de l'Etat dans le capital-actions d'EDJ se monte à 2,75 millions de francs. Son activité principale est toujours la commercialisation du gaz. En 2004, plusieurs actionnaires ont décidé de vendre leurs actions pour différentes raisons.

Un accord entre le Gouvernement et EDJ a été passé en précisant que le Canton achèterait en temps opportun 60 actions dans le but de maintenir un certain équilibre entre les actionnaires d'EDJ. S'il semblait important pour certains de procéder à l'achat de ces 60 actions pour un montant de 375'000 francs, c'était pour garantir au Canton une minorité de blocage et pour renforcer la participation au capital-actions des collectivités publiques.

L'analyse de la situation actuelle permet d'établir que cette importance ne semble pas prioritaire pour la minorité de la commission pour plusieurs raisons :

- Si le Canton n'acquiert pas ces 60 actions, il perd la minorité de blocage puisqu'il ne détient plus que 27,6 % du capital-actions. Cependant, il suffit de s'associer uniquement avec la ville de Delémont, qui possède 10,1 % du capital-actions, pour obtenir la minorité de blocage.
- Il faut cependant souligner que cette minorité de blocage n'a jamais été utilisée, ni par le Canton, ni par les FMB. Cela est bel et bien la preuve que les intentions des deux actionnaires principaux que sont les FMB et le Canton sont identiques. Tous deux souhaitent voir se développer une politique énergétique diversifiée dans le Jura au travers d'EDJ.
- Acquérir ces 60 actions ne signifie pas octroyer à EDJ des nouveaux moyens financiers. C'est acheter aux FMB une partie de leurs actions et changer la répartition du capital-actions. Concrètement, cela ne va rien changer à la situation financière d'EDJ. La société ne disposera pas de plus de moyens pour financer de nouveaux projets.

En regard de la situation financière alarmante de notre Canton, nous devons utiliser nos ressources financières le plus judicieusement possible. Nous n'avons pas les moyens de dépenser notre argent sans avoir de projets concrets.

Si le message du Gouvernement consistait à augmenter les ressources financières d'EDJ en augmentant le capital-actions pour financer un projet concret de diversifications d'énergies, qui pourrait être par exemple de développer des énergies solaires, des énergies éoliennes ou encore une centrale de bioéthanol, la minorité de la commission ne serait pas opposée au projet. Mais ce que nous allons voter aujourd'hui, c'est donner 375'000 francs à une société qui réalise annuellement des centaines de millions de bénéfice alors que notre Etat, lui, réalise une perte de plus de 18 millions de francs ! Pour information, les FMB ont réalisé 217 millions de bénéfice en 2004, 306 millions en 2005 et 332 millions en 2006.

Avec un total du bilan de 11 millions de francs, EDJ n'est pas une société qui représente un enjeu majeur pour le développement énergétique et stratégique des FMB. C'est plutôt une volonté d'apporter à notre région des alternatives aux énergies traditionnelles.

Si l'Etat n'acquiert pas ces 60 actions, le capital-actions est réparti à raison de 48 % de parts publiques et de 52 % de part privées. Quand on parle d'actionnariat privé, il faut savoir que le capital-actions de l'entreprise FMB est détenu à 52,8 % par des institutions publiques. Cette notion de répartition publique ou privée du capital-actions d'EDJ est donc toute relative. Vouloir prétendre que l'on veut privatiser la gestion énergétique est donc erroné. Sur ce point, la minorité de la commission est convaincue que toutes les sources d'énergies doivent rester en mains publiques.

La taille actuelle d'EDJ est insignifiante face aux grandes entreprises qui gèrent les énergies. Si un jour EDJ souhaite développer un nouveau projet énergétique, elle aura besoin de moyens financiers plus conséquents. Une augmentation de la participation de l'Etat au capital-actions permettrait alors d'octroyer à EDJ des moyens financiers supplémentaires et de devenir à nouveau, pour l'Etat, un actionnaire public majoritaire.

Enfin, la crainte de notre ministre de l'Environnement et de l'Equipement est de peut-être perdre la présidence du conseil d'administration si l'Etat n'acquiert pas ces actions. Comme cela a déjà été évoqué, il n'y a jamais eu de divergences entre FMB et le Gouvernement concernant les directions stratégiques à prendre pour EDJ. Il n'y a donc aucune raison que les FMB revendiquent la présidence et changent les orientations d'EDJ. Si tel devait être le cas, une entente avec la ville de Delémont suffirait pour permettre de créer la minorité de blocage.

Vous l'avez compris, la volonté de la minorité de la commission n'est pas de s'opposer aux projets de diversifications d'énergies dans notre Canton. Nous sommes au contraire favorables à des projets de diversifications d'énergies d'autant plus s'il s'agit d'énergies renouvelables. Nous constatons que la situation financière actuelle du Canton ne permet pas d'investir 375'000 francs dans une société sans en augmenter les ressources financières.

Comme cela a été expliqué, l'Etat investit déjà 400'000 francs par année pour des projets d'encouragements énergétiques. Nous sommes également d'accord de financer ponctuellement d'autres projets de développement énergétique.

Dans l'état actuel, le message du Gouvernement ne permet pas de financer concrètement un projet de diversification. C'est pourquoi, au nom de la minorité de la commission, je vous invite à refuser l'entrée en matière de l'arrêté octroyant un crédit au Service des transports et de l'énergie pour le financement de l'augmentation de la participation de la République et Canton du Jura à Energie du Jura.

Je tiens encore à remercier chaleureusement M. Jeannotat pour sa disponibilité et pour les explications claires et précises qu'il a apportées dans l'étude de ce dossier. C'est un collaborateur efficace et discret qui est particulièrement apprécié.

Pour votre information, le groupe PDC soutiendra la proposition de la minorité de la commission. Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Notre groupe fait preuve d'un certain scepticisme quant au crédit qui nous est présenté.

En premier lieu, il est évident que le bilan d'EDJ depuis vingt ans n'est guère encourageant. Cette société a failli à sa mission première qui était de promouvoir la diversification énergétique dans le canton du Jura. Elle s'est conduite comme une société gazière se limitant à alimenter les communes ayant choisi de se raccorder au gaz naturel. EDJ ne jouait que le rôle d'intermédiaire. Cette manière de fonctionner a d'ailleurs fait que le gaz naturel est devenu une énergie relativement onéreuse, principalement par la taxe d'approvisionnement qu'EDJ facturait au passage.

Ceci n'a pas empêché cette société de se trouver au bord de la faillite à la fin des années 90. Faillite qui aurait signifié la fin de la distribution de gaz dans le Jura.

Ce sont les FMB, cela a déjà été dit, qui sont venues combler le déficit. Ce sauvetage était accompagné de toute une série de conditions contenues dans un accord liant le canton du Jura aux FMB. La vente récente des actions entraine dans ce paquet. Soit dit en passant, lorsque l'on s'intéresse à la valeur de l'action actuelle des FMB, on doit bien constater que le Jura a perdu plusieurs millions dans l'opération.

La reprise de 60 actions par le Jura dans la société EDJ entraine également dans cet accord. Ces actions ont été libérées – cela a été dit par le président de la commission – par le retrait d'EDJ de l'UBS, de Von Roll et de la commune de Porrentruy.

Mais ce qui a emporté finalement l'adhésion de notre groupe à ce crédit qui nous est présenté est que d'une part, sans cette reprise, EDJ passerait majoritairement en mains privées. Le canton du Jura perdrait sans aucun doute un moyen d'intervention dans une société qui reste un instrument important de la politique énergétique jurassienne.

L'autre solution, si l'on considère qu'EDJ est une société devenue totalement inutile, serait en fait de se retirer totalement de la société. Mais la conséquence principale serait de voir les collectivités actionnaires perdre plusieurs millions d'investissement consentis en faveur d'EDJ et des infrastructures liées à la distribution du gaz naturel. Cette option doit naturellement être écartée.

D'autre part, si nous voulons qu'EDJ assume enfin sa mission de promotion de diversification des énergies – et nous pensons plus particulièrement aux énergies propres et renouvelables – le renforcement de l'actionnariat du canton du Jura est un passage obligé. Pas seulement pour obtenir une minorité de blocage ou un siège supplémentaire au conseil d'administration. Mais surtout pour honorer nos engagements vis-à-vis des FMB. Cette importante société joue aujourd'hui un rôle de véritable partenaire, disposé à entrer en matière sur des projets spécifiques, avec le recours à des énergies renouvelables notamment.

Cette bonne disposition actuelle des FMB serait sans doute revue à la baisse si le canton du Jura n'honorait pas ses engagements. L'importance économique des FMB par rapport à la capacité financière cantonale (comparaison qui a été faite par le rapporteur de la minorité) indique bien que le partenariat n'est pas une nécessité pour les FMB mais que l'intérêt existe par contre fortement pour le canton du Jura. Il s'agit là pour nous d'un argument important et d'un risque que nous ne voulons pas courir.

Mais le groupe CS-POP+VERTS n'entend pas non plus se satisfaire, en matière de diversification énergétique, de la seule action d'EDJ. Il est impératif que le Gouvernement détermine rapidement des options dans ce domaine faisant la part belle aux énergies renouvelables. Ce n'est pas l'action unique d'EDJ qui nous permettra de palier la disparition annoncée des énergies fossiles, ni d'ailleurs de participer comme il se doit, à notre niveau, à la lutte contre le réchauffement climatique.

La participation de l'Etat à EDJ doit être comprise comme étant l'un des moyens de mettre en place une politique de diversification énergétique et de promotion des énergies renouvelables devenue aujourd'hui incontournable. Nous acceptons ce crédit, non comme une fin mais comme un début d'une prise de conscience indispensable de l'Etat jurassien quant à ses responsabilités dans ce domaine.

Mme Françoise Cattin (PCSI) : Le choix d'une politique de diversification énergétique n'est plus un souhait mais un devoir. Préparer et développer la voie aux énergies renouvelables est une priorité que le canton du Jura ne peut négliger.

En acceptant de renforcer le capital-actions de 6 % à la société EDJ, nous confirmons cette volonté de maintenir en mains publiques une majorité du capital. Ce renforcement s'inscrit dans la logique des décisions politiques prises en 2002 suite à la recapitalisation d'EDJ qui, à cette époque, enregistrait un déficit de 1,6 millions de francs.

L'engagement de partenariat entre le canton du Jura, FMB et EDJ et formalisé par conventions avait aussi pour objectif de dynamiser le nouvel essor dans le développement d'énergies propres.

De plus, il n'est pas cohérent d'assumer politiquement la recapitalisation d'une société aux abois d'une faillite pour ensuite la voir stagner alors qu'elle est actuellement saine et peut enfin s'orienter vers d'autres partenariats dans la diversification d'énergies.

Il faut savoir aussi que les milieux économiques se montrent gourmands dans l'évolution et le développement de nouvelles énergies. Le fait de s'orienter vers une énergie plus respectueuse de l'environnement devient prioritaire pour la majorité des entreprises. C'est une référence de qualité que ces dernières retrouvent dans la mise en valeur de leurs produits.

De plus, l'implantation de nouvelles entreprises étrangères varie passablement dans notre tissu économique. Ces PME font un choix délibéré en s'établissant dans nos régions. La référence de nouvelles énergies devient de plus en plus une exigence.

Conscientes de cette demande, plusieurs communes ont opté pour leur zone industrielle à inclure dans l'équipement de base une viabilisation adéquate à recevoir le gaz naturel. L'investissement financier consenti par ces dernières ne doit pas être vain. Il répond au bon sens d'un choix politique arrêté par le Parlement lors de la création de la société EDJ, puis réitéré à sa recapitalisation. Cet investissement est une ouverture supplémentaire à notre développement économique. En parallèle, en acceptant l'acquisition de ces nouvelles actions, le Parlement montre un signe fort de respect envers les communes actionnaires qui, je vous le rappelle, n'ont pas hésité à faire un effort financier en assumant une perte de la valeur de leurs actions suite à la recapitalisation.

Par un vote positif, le Parlement réitère sa volonté d'améliorer et de poursuivre le réseau du gaz naturel mais il démontre surtout sa volonté politique de mettre une priorité à l'investissement dans le développement de nouvelles énergies. Telle par exemple la construction prochaine d'une éolienne près du village de Saint-Brais, la poursuite de projets énergétiques liés à l'éthanol, le développement de biogaz, l'énergie solaire et surtout une reconnaissance et une mise en valeur importante de notre matière première par la transformation en énergie de copeaux ou de pellets de bois.

En acceptant l'arrêté octroyant un crédit supplémentaire de 375'000 francs pour l'acquisition de nouvelles actions qui se traduisent par une augmentation de la participation de la République et Canton du Jura à EDJ Jura, le Parlement fait un choix responsable et conscient des problèmes énergétiques qui interpellent l'ensemble de la population. Notre devoir est de développer de nouveaux réseaux et d'opter pour la diversification de nouvelles énergies.

Le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière et l'arrêté y relatif.

M. Ami Lièvre (PS) : Le groupe socialiste soutient unanimement la proposition de la majorité de la commission. Parmi les nombreux arguments en faveur de l'achat, par le Canton, des 60 actions qui lui sont réservées, quatre nous ont paru particulièrement pertinents d'un point de vue politique.

Il s'agit tout d'abord pour nous d'assurer, dans cette société, une majorité en faveur du secteur public. Comme cela a été dit, si le canton du Jura n'acquiert pas ces actions, elles reviendront à la société FMB, qui augmentera par là sa participation de 35 % à 47 %, permettant ainsi au secteur privé de détenir 56 % du capital.

Nous partageons ensuite le point de vue des actionnaires d'EDJ, qui ont toujours souhaité une majorité du capital en mains publiques afin que l'Etat puisse exercer une influence réelle, notamment en ce qui concerne la fixation du prix du gaz naturel, élément important du développement économique régional.

Nous estimons également que les conventions de partenariat conclues en 2002 entre le Jura, FMB et EDJ créent des devoirs au Canton et qu'il convient d'en tenir compte.

Nous pensons enfin que la question énergétique est essentielle pour toutes les collectivités publiques – cela a été dit plusieurs fois ce matin – en raison de son incidence sur l'économie et sur le réchauffement climatique annoncé. Dans ce contexte, notre Canton a le devoir de montrer une volonté politique plus claire que jusqu'à présent en matière de diversification énergétique et de recherche de nouvelles sources d'énergie renouvelable permettant notamment de diminuer la production de gaz carbonique et de méthane. Par notre soutien à l'acquisition de ces actions, nous tenons à donner un peu plus de moyens aux responsables d'EDJ pour mettre en œuvre cette politique. Nous sommes conscients que, dans un passé récent, la priorité a dû être mise sur la question du gaz naturel et sur l'assainissement financier de la société mais, maintenant, il faut diversifier et nous y serons attentifs.

M. Thomas Stettler (UDC) : Au renforcement de la participation de la République et Canton du Jura à Energie du Jura SA, le groupe UDC dit clairement non.

D'abord, cela nous coûterait 375'000 francs qui sont mal investis. Premièrement, refuser cette augmentation ne remet pas en cause Energie du Jura. Deuxièmement, pas de nouveaux moyens pour Energie du Jura pour investir dans la diversification. Troisièmement, la minorité de blocage est garantie avec la participation des communes jurassiennes.

Encore soucieux de l'approvisionnement en énergies renouvelables, tel que l'a présenté ce matin Ami Lièvre, par exemple de centrales au biogaz, quand on sait que l'encouragement qui est fait pour les chauffages à bois est de 5'000 francs par ménage, croyez-moi que 5'000 francs pour encourager une centrale à biogaz qui coûte plus de 1 million n'est pas en relation. Je ne veux pas entrer dans le détail là-dessus, j'ai personnellement été... (*Rires.*) Quelque chose se fait de la part des agriculteurs. Je sais que le Service de vulgarisation a organisé des sorties pour aller visiter des centrales de biogaz et c'est clair que cet investissement est de 1 million par exploitation et 5'000 francs d'aide ne permettront pas la décision positive.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je m'adresse amicalement à mes collègues Stettler et Willemin. Franchement, on a l'impression d'écouter, d'entendre des petits épiciers rabougris – je n'ai rien contre les épiciers – qui opposent à l'insignifiance supposée d'EDJ l'insignifiance de leurs arguments dirigés contre elle ! Enfin, ici, sortez une fois pour toutes de cette situation de panique totale devant les supposées faiblesses des finances cantonales dont nous aurons le temps, en temps opportun, de parler plus tard !

Mais, ici, savez-vous pourquoi EDJ a été créée ? Pour manifester la volonté d'indépendance d'un Etat digne de ce qu'il est ! Et aujourd'hui, j'aimerais simplement vous dire d'essayer de sortir de cette situation qui ravale toujours le Canton au rôle de petit rejeton qui barbote dans son incapacité à se développer ! Il s'agit ici de se donner des moyens supplémentaires et d'affirmer la prééminence de l'Etat dans la politique énergétique. Voilà un beau sujet, voilà un bel engagement !

M. Germain Hennet (PLR) : J'interviens ici en mon nom personnel. Comme je n'ai pas pu présenter mes arguments aux membres du groupe PLR, j'espère gagner également quelque support de leur côté. Les arguments de la minorité de la commission m'ont convaincu, je dois le dire. Je ne reviendrai pas sur les arguments de Monsieur Willemin mais j'ajouterai quelques éléments.

En effet, que veut-on, Mesdames et Messieurs ? Le Canton souhaite avoir un certain leadership en matière d'infrastructures multi-énergies. Ce concept n'est pas en cause. Bien au contraire, nous soutenons que l'Etat se profile dans les besoins à satisfaire au plan énergétique.

Ce qui est faux dans la tactique de négociation est de vouloir une minorité de blocage, d'autant plus qu'elle n'a jamais été utilisée. Le blocage n'est qu'une position négative qui n'aboutit pas au but recherché. Bien au contraire, il favorise les agacements et les ligues contre le leader. Ce qu'il faut en matière de conduite de négociation est un leadership, c'est-à-dire l'initiative dans la conduite d'une réalisation d'un objectif. Il faut donc une majorité du capital, ce que le Canton ne peut obtenir qu'avec l'association des communes et du secteur parapublic. C'est d'ores et déjà le cas à présent puisque le Canton et le parapublic font à eux 50,5 % du capital. Alors pourquoi veut-on aller au-delà ? Avec la proposition du Gouvernement et de la majorité de la CGF, on veut que ce taux passe à 54 %. C'est, à mon avis, une aber-

ration. Au lieu d'acheter 60 nouvelles actions, l'Etat ferait mieux d'envisager des coalitions d'intérêts car, de toute façon, il n'obtient pas la majorité pour faire passer ses idées de leader sans l'appui des autres membres du secteur public que sont les communes et sans l'appui du secteur parapublic, c'est-à-dire les entreprises proches de l'Etat.

En constatant quelles sont les entités qui sont sorties du conseil d'administration d'EDJ Energie du Jura SA, on peut d'ores et déjà tirer des conclusions. L'UBS et Von Roll quittent le navire. On n'épiloguera pas sur les raisons qui paraissent évidentes pour ces deux sociétés à s'en aller. Pour la Ville de Porrentruy, la position est moins claire. Mais la question n'est pas là. Le Canton peut très bien s'en tirer avec une participation inférieure à celle proposée dans le message.

Dans une négociation, en effet, l'Etat doit se prémunir contre une minorité. En acquérant 60 actions, il atteint un quota de 33,6 % du capital-actions, ce qui est bien inférieur aux FMB qui en ont 44 %. L'Etat doit donc obtenir l'initiative dans ce dossier, avec ses partenaires les plus proches. Une minorité de blocage ne lui suffit pas. Sinon, il ne pourrait en fait que bloquer la situation, ce qui n'est pas suffisant et pas satisfaisant de toute manière.

Nos finances cantonales sont dans un état pitoyable. Nous devons économiser là où cela fait le moins mal. Ce dossier nous en donne l'occasion. Mesdames et Messieurs, je vous demande dès lors de ne pas suivre la majorité de la CGF et de ne pas octroyer un crédit de 375'000 francs pour l'obtention de 60 actions supplémentaires mais, à la rigueur, on pourrait couper la poire en deux avec 30 actions. Ainsi, le Canton aura toujours un taux de 50,5 % des voix avec ses partenaires immédiats, c'est-à-dire la Ville de Delémont, la BCJ, l'ECA Jura et les communes de Courrendlin, de Courroux, de Bassecourt, de Courtételle et de Rossemaison.

Ceci permettra aussi de réduire la dépense de 187'500 francs. Ce serait pour le moins un signal du Parlement en vue d'économies souhaitées par la population et que revendique aussi le Parti démocrate-chrétien dans un communiqué publié hier. Cette économie ne pénalise ni les services que rend l'Etat à la population, ni la politique énergétique que mène le Canton. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces différents aspects dans votre décision et, dès lors, de refuser l'entrée en matière en rendant le message à la CGF pour une nouvelle étude.

M. Gabriel Willemin (PDC), rapporteur de la minorité de la commission : Juste une réponse à Pierre-André Comte. Avec le projet qu'on a ici, on n'augmente pas les ressources financières d'EDJ. Ce n'est qu'un transfert d'actions. Si l'on veut développer l'entreprise EDJ, il faut venir avec un nouveau message où l'on dit qu'on augmente le capital-actions. Il faut passer par l'assemblée générale et augmenter le capital-actions d'EDJ et, là, on va augmenter les ressources financières et, dans ce contexte-là, on pourra effectivement développer de nouveaux projets. Donc, venir dire qu'on parlera du budget de l'Etat en temps opportun, c'est sur des projets concrets qu'il faut faire attention à ce qu'on alloue dans les différents messages qui nous sont soumis.

Alors, on n'a pas toute l'expérience que vous avez, je vous l'accorde. Cela ne fait pas longtemps qu'on est au Parlement et on n'a pas votre expérience mais il nous semble que, sur ce point-là, effectivement, le message n'est pas adéquat.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : EDJ a été créée en 1989. Elle est née d'une volonté des autorités cantonales de créer une société jurassienne d'énergie chargée de contribuer à un approvisionnement en énergie suffisant, diversifié et économique du canton du Jura. Une société multi-énergies en quelque sorte, pour le long terme.

Sa première tâche – et non pas son but comme cela a été dit tout à l'heure – fut d'approvisionner le canton du Jura en gaz naturel, ce qu'elle réalisa avec le concours de partenaires publics (les communes de Delémont, de Courroux, de Courrendlin, de Rossemaison, de Courtételle, de Bassecourt et de Porrentruy ainsi que l'ECA) et de partenaires privés (Von Roll et les banques). Cela fut aussi possible grâce au même intérêt qu'avait le Lauffonnais pour le gaz naturel.

EDJ connu, dès le début, des années difficiles puisque la mise en exploitation de ses infrastructures, d'un investissement total de plus de 14 millions de francs, coïncida avec le début de la crise économique des années nonante. EDJ, pendant les dix premières années d'exploitation, n'a jamais fait de bénéfice puisqu'en 2002, au bord de la faillite, elle dut être assainie par une réduction de la valeur du capital et une recapitalisation, de l'ordre de 1,6 millions de francs, pour combler un déficit d'amortissements de même importance.

Afin de se renforcer davantage encore à l'approche de l'ouverture des marchés de l'énergie et de gérer ses risques, EDJ adhéra en 2005 à GVM (Gasverbund Mittelland AG), son fournisseur en gaz. En plus d'une prise de participation à la plus importante société gazière de Suisse, EDJ dut lui céder ses infrastructures haute pression, c'est-à-dire le gazoduc amenant le gaz de la région bâloise à Delémont.

Lors de sa séance du 30 juin 2004, dans le cadre de la vente des actions FMB, le Gouvernement décidait le principe d'un renforcement de la République et Canton du Jura à EDJ à environ 34 %, comme le recommandait le rapport d'un institut spécialisé commandé par le Gouvernement.

Les 60 actions EDJ que devrait acquérir le Canton, d'une valeur nominale de 7'500 francs, sont offertes à la valeur vénale de 6'250 francs, soit pour un montant total de 375'000 francs. Ces 60 actions représentent 6,0% du capital d'EDJ et 0,36 % des 103 millions de francs encaissés par le Canton suite à la vente de ses 150'000 actions FMB. Les 60 actions revenant à la République et Canton du Jura sont à sa disposition pendant deux ans au bout desquels, si elle ne les acquiert pas, elles reviendraient aux FMB, chez qui elles sont en dépôt.

Parlons de la répartition entre secteurs public et privé. En conservant les 60 actions revenant au Canton, FMB augmenterait – cela a été dit tout à l'heure – sa participation au capital d'EDJ de 35 % à 47 % permettant ainsi au secteur privé, avec 556 actions sur 990, de détenir 56 % du capital, les collectivités publiques n'en détenant plus que 44 %. Dans un tel cas de figure, le Canton conserverait ses 273 actions actuelles et 28 % du capital. Le Canton, avec 28 % du capital, n'atteindrait – cela a été dit à plusieurs reprises – pas la majorité de blocage de 33 % souhaitée par le Gouvernement. La participation des secteurs public et privé serait déséquilibrée. Le Canton, avec 273 actions, pourrait vraisemblablement conserver ses trois sièges mais perdrait certainement la présidence que les FMB pourraient revendiquer avec, en plus, un siège supplémentaire et en occuper dorénavant quatre au lieu de trois. La volonté des actionnaires d'EDJ, les FMB compris, a toujours été de conserver un équilibre entre les secteurs public et privé, aussi bien au capital qu'au conseil d'administration, sachant que

c'est au conseil d'administration d'EDJ et non en assemblée générale que se prennent les décisions importantes. Exemple de décision importante : la fixation du prix du gaz naturel. EDJ, dans sa composition équilibrée, a toujours réussi jusqu'ici à offrir le gaz aux meilleures conditions possibles aux consommateurs et à l'économie jurassienne; preuve en est qu'elle n'a jamais réalisé de véritables bénéfices qui lui auraient permis de distribuer un dividende. En perdant cette majorité, EDJ pourrait, à travers les FMB, imposer le prix du gaz à l'ensemble des communes jurassiennes qui sont clientes d'EDJ.

L'importance de la minorité de blocage. Disposer d'une minorité de blocage est important lorsqu'il s'agit par exemple de modifier les buts de la société, c'est-à-dire les statuts. A noter encore que c'est l'assemblée qui élit le conseil d'administration. La représentation au conseil d'administration est tout aussi importante que la minorité de blocage à l'assemblée puisque c'est le conseil qui prend les décisions stratégiques. Les membres du conseil sont également élus par l'assemblée.

Pour prendre la décision d'acquérir ou non les actions revenant au canton du Jura, il faut prendre en compte les objectifs de politique énergétique à long terme, qui sont notamment définis à l'article 8 de la loi sur l'énergie en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité du territoire cantonal. Le canton du Jura a opté en 2002 pour le partenariat avec les FMB pour assurer durablement son approvisionnement en énergie d'une manière générale et en électricité en particulier. Le Canton et les FMB choisirent de procéder par la société existante EDJ dans laquelle ils décidèrent d'être représentés de manière quasi égale.

Cet équilibre rompu, EDJ, affaiblie du côté des participations publiques, ne serait plus à même d'exercer correctement son mandat d'assurer l'approvisionnement en électricité du territoire cantonal.

S'agissant du développement d'EDJ, il faut se rendre compte qu'en raison des importantes charges découlant des lourds investissements qu'elle a dû assumer jusqu'à ce qu'elle puisse se renforcer par ses partenariats avec FMB et GVM, elle n'était pas en mesure d'effectuer de nouveaux investissements aussi bien dans le domaine du gaz naturel, pour une extension vers les communes non encore desservies, que dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, la société EDJ est saine. Elle peut voir l'avenir avec optimisme. Elle engage en ce moment une véritable politique de diversification de l'énergie sur territoire jurassien.

Nous avons analysé depuis le potentiel de développement du gaz naturel dans la région en définissant une stratégie commune de vente et de marketing avec Régio gaz SA, société de services gérant les réseaux des communes déjà desservies de Delémont, de Courroux, de Courrendlin et de Rossemaison. Cette étude a révélé un important potentiel de densification dans ces communes et un potentiel de développement appréciable dans les communes non encore desservies. Les deux sociétés convinrent de se répartir les tâches, Régio gaz prenant en charge la densification des réseaux de distribution existants et EDJ le raccordement des communes non desservies ainsi que les nouveaux réseaux communaux.

EDJ a terminé les études préliminaires visant à implanter le gaz naturel dans les communes de Courtételle, de Courfaivre et de Bassecourt dans un premier temps et dans celles de Glovelier et de Vicques par la suite. Ces avant-projets

lui permettront d'engager prochainement les discussions avec les communes concernées en vue de proposer à chacune d'elles la réalisation d'un réseau de distribution.

EDJ s'est également vue chargée par la commune de Boncourt et la SEDRAC d'exploiter le réseau de gaz naturel de la zone d'activités de Boncourt. Le réseau de distribution primaire dans les principales voies d'accès est réalisé tout comme son raccordement au réseau français de Gaz de France. EDJ est prête à fournir le gaz au premier utilisateur que sera la plate-forme douanière, actuellement en construction et qui ouvrira en novembre prochain.

Toujours dans le domaine du gaz naturel, EDJ promeut, en collaboration avec la Ville de Delémont, le gaz naturel carburant. Ces deux partenaires viennent de réaliser la première station de remplissage de ce nouveau carburant à la station Agrola de Delémont. En raison de ses avantages écologiques et de son prix attractif, le gaz naturel carburant ne manquera pas de se développer, sachant déjà que le canton du Jura et la ville de Delémont vont l'utiliser aussi souvent que possible pour leurs propres véhicules.

En matière de développement de l'énergie hydraulique et de diversification de notre approvisionnement énergétique, EDJ et FMB ont créé une communauté de projet pour l'exploitation de la force hydraulique dans le canton du Jura. Dans ce cadre, elles étudient ensemble l'opportunité de réhabiliter la centrale hydraulique de Bellefontaine sur le Doubs. Elles projettent de remettre en service cette centrale qui n'est plus en activité depuis 1970 pour y produire 8 millions de kWh d'un courant vert certifié «Naturemade» pouvant satisfaire les besoins de 2'000 ménages jurassiens. Cette communauté de projet a remis aux instances compétentes cantonales et fédérales son étude préliminaire en vue de déposer prochainement sa demande de concession d'exploiter à nouveau ce site.

EDJ envisage également d'être active dans le secteur bois-énergie. C'est un créneau porteur d'avenir, très prometteur pour l'industrie jurassienne du bois.

En menant autant d'activités et en développant autant de projets, EDJ remplit pleinement la mission qui lui est assignée de jouer un rôle central dans le développement et l'application de la politique cantonale de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous recommander, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter le crédit que le Gouvernement vous soumet et qui permettra au Canton de se renforcer dans EDJ et d'y être représenté comme il se doit afin d'orienter les choix de cette société. Et je ne pourrais terminer ici sans remercier les membres de la CGF et son président Serge Vifian pour avoir consacré le temps nécessaire à l'examen de ce dossier technique et pour nous avoir offert, à plusieurs reprises, la possibilité de défendre ce dossier en commission.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 25.

Article premier, alinéa 1

M. Germain Hennet (PLR) : Je me permets de vous proposer une petite et très légère modification de l'article premier mais qui va dans le sens de l'exposé que j'ai fait tout à l'heure. Nous diminuerions de 50 % le crédit et nous diminuerions l'acquisition également de 50 % des actions. Cela veut dire que l'article premier comprendrait tout simplement un crédit de 187'500 francs portant sur l'acquisition

de 30 actions (et non pas 60 actions), le reste du texte étant le même.

Je vous propose d'approuver cette modification qui, en fait, traduirait la situation que l'on a actuellement, c'est-à-dire que le secteur parapublic et le Canton détiendraient ainsi 50,5 % du capital-actions.

Motion d'ordre :

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Je demande une suspension de séance.

La présidente : Motion d'ordre acceptée. Nous faisons une pause de cinq minutes.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

La présidente : Voilà, Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre nos débats. Pour votre information, j'ai pris la température auprès des présidents et présidente de groupes. Globalement, les gens ont souhaité poursuivre encore un petit moment ce matin et ne pas siéger cet après-midi. J'ai donc décidé de modifier l'ordre du jour et nous irons jusqu'au point 10, les points 11, 12 et 13 étant reportés à la séance d'avril. Est-ce que cela vous convient ? En fait, vous n'avez pas le choix !

Voilà, nous reprenons la proposition de Monsieur le député Germain Hennet et la discussion sur celle-ci est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ?

M. Gabriel Willemin (PDC) : On a effectivement discuté de la proposition du groupe PLR. Il nous semble effectivement que cela apparaît comme une demi-mesure. Le groupe PDC y serait favorable mais, apparemment, il n'y a pas d'autre groupe qui y est forcément favorable. Donc, notre groupe s'abstiendra, tout comme sur le vote final.

Au vote, la proposition du Gouvernement est acceptée par 31 voix contre 5.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 32 voix contre 3.

8. Motion interne no 85 Assainissement de la décharge de Bonfol Michel Juillard (PLR)

Le Bureau du Parlement a confié à la commission de l'environnement et de l'équipement la tâche d'étudier le rapport sur l'assainissement de la décharge de Bonfol. La commission a traité ce sujet lors de ses séances du 1^{er} juin, 18 août, 22 septembre, 27 octobre, 17 et 24 novembre 2006. Le 22 août, la commission a reçu des informations détaillées de la part des services de l'Etat qui sont impliqués dans le dossier (SAT, OEPN) et de la Chimie bâloise (BCI).

Le 17 novembre dernier, la commission a voté et, par 4 voix contre 3, a décidé de ne pas demander au Bureau l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Parlement. En fin de séance, le président de la commission est revenu sur le sujet et la discussion a repris, laissant apparaître un certain malaise.

Dans sa séance du 24 novembre 2006, la commission a discuté à nouveau de cet objet et il est apparu que tous les députés n'avaient pas compris la procédure avant de voter le 17 novembre. En effet, certains députés pensaient que le rapport devait impérativement faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une des deux dernières séances du Parlement en 2006. Si le calendrier avait été précisé, le vote aurait été probablement en faveur du traitement par le plénum de cet important sujet.

Aujourd'hui, la majorité de la commission pense que le plénum doit être informé de ce projet d'assainissement. Ce n'est pas aux seuls députés, membres de la commission de l'environnement et de l'équipement, de donner leur caution morale à un projet qui peut se révéler très dangereux. En effet, personne ne sait de manière exhaustive ce qui se trouve à l'intérieur de la décharge et le risque d'un accident chimique type «Seveso» ne peut pas être d'emblée exclu. Aussi, nous demandons au Bureau du Parlement de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Parlement, le rapport relatif à l'assainissement de la décharge de Bonfol.

Nous remercions le Bureau de son acceptation.

M. Michel Juillard (PLR) : Doit-on faire supporter la responsabilité morale d'un accident chimique survenu à Bonfol aux seuls sept membres de la commission parlementaire de l'environnement et de l'équipement sous prétexte qu'on leur a présenté un projet d'assainissement d'une décharge chimique durant une heure ? C'est à cette question que j'ai répondu «non», avec la plupart d'ailleurs de mes collègues de la commission, et c'est pourquoi j'ai voulu, par la motion interne no 85, que le Parlement soit nanti du projet en question.

Certes, nous ne sommes pas ici pour refaire l'histoire et critiquer ce qui s'est passé sur le territoire de la commune de Bonfol voici bien des années, ni pour faire un procès d'intention à l'industrie chimique. En revanche, nous avons été élus pour garantir la sécurité de la population jurassienne et c'est à ce titre que je pense qu'il est légitime que le Parlement prenne connaissance des travaux qui vont s'effectuer sur le site contaminé de l'ancienne décharge chimique, actuellement propriété de la Chimie bâloise (BCI).

Comme de très nombreux Jurassiennes et Jurassiens, je suis partisan de l'assainissement de cette décharge chimique. On ne peut pas déceintement laisser des déchets toxiques dans l'environnement alors que l'on est adepte du développement durable. C'est un problème majeur de santé publique et de sauvegarde de l'environnement.

Après la belle présentation faite par la BCI devant la commission de l'environnement et de l'équipement du Parlement, présentation parfaite – je l'ai relevé personnellement en félicitant les auteurs de leur prestation – chacun pourrait admettre que tout va bien et que tout ira bien durant des travaux. Néanmoins, ayant quelques connaissances dans ce domaine, j'ai appris par expérience qu'un accident peut se produire rapidement lorsque certains composés chimiques, inoffensifs les uns comme les autres, se trouvent tout à coup dans la possibilité de réagir entre eux. Un tel accident étant possible lors de l'assainissement de la décharge chimique de Bonfol, il est fondamental que la Chimie bâloise prenne toutes les mesures qui s'imposent pour garantir le parfait déroulement des travaux. Or, à voir les oppositions déposées contre le projet de la BCI, même par le Canton, force est de constater que tous les acteurs concernés par

ces travaux ne sont pas d'accord.

Les politiques que nous sommes doivent prendre les initiatives appropriées pour rassurer la population et ce ne sont pas les articles concernant la Chimie bâloise, qui viennent d'être publiés dans la presse ces derniers jours, qui vont nous rassurer. C'est pourquoi je vous demande d'accepter la motion interne no 85 afin qu'un débat démocratique ait lieu au sein du Parlement jurassien. Merci.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Il est vrai qu'en ce qui concerne le Parlement, le rapport annuel publié par la commission d'information, qui est présidée par M. René Longet, constitue votre seule information régulière. Mais cette commission, qui a été mise en place par le Gouvernement et la BCI pour faciliter l'échange d'informations et la compréhension du projet, regroupe notamment la commune de Bonfol, les communes voisines françaises et suisses, les ONG, les autorités françaises et la Confédération. Cependant, la commission d'information de Bonfol n'a ni la mission, ni la compétence de rendre compte de tous les aspects liés au projet. Son rapport n'est pas celui de l'autorité mais celui d'un observateur du dossier. Il ne peut prétendre prendre en compte tous les aspects traités par les autorités et les auteurs du projet. Dans ce sens, si le Parlement décidait que ce rapport de la commission d'information devait être présenté au Parlement, il serait nécessaire alors que le Gouvernement le complète par de nombreuses informations complémentaires, ce à quoi le Gouvernement s'engage si vous décidez, et c'est votre décision, d'examiner ce rapport.

M. Francis Girardin (PS) : Le groupe parlementaire socialiste partage totalement la demande de Michel Juillard et de son groupe de traiter de ce projet d'assainissement au plénum. Les commissaires socialistes à la commission de l'environnement et de l'équipement, l'année dernière, ont tenté, sans succès, de provoquer un vrai débat parlementaire au sujet de la décharge de Bonfol. L'enjeu est que l'ensemble de la classe politique se sente concerné par l'assainissement et prenne les responsabilités d'une procédure qui sera longue et qui devra garantir la sécurité de la population, de l'environnement et la santé des travailleurs.

Nous voterons donc la motion interne proposée par Michel Juillard.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : Nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur la motion interne de notre collègue Michel Juillard, qui demande au Bureau de notre Législatif de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Parlement le rapport de la commission d'information de l'assainissement de la décharge de Bonfol pour l'année 2005.

Après examen de la motion interne no 85, le groupe PDC vous recommande de ne pas accepter cette dernière et, pour cela, nous invoquons les motifs suivants :

Malgré que tous les députés de notre groupe sont unanimes à reconnaître que l'assainissement de la décharge de Bonfol est un dossier qui doit retenir toute notre attention et doit faire l'objet d'un suivi sérieux de la part des autorités cantonales, il est indispensable de donner toutes les garanties que le projet sera mené à bien afin de donner toutes les assurances nécessaires à la population de Bonfol et des environs pour que cet assainissement se réalise en prenant toutes les précautions en vue d'éviter une accident chimique qui aurait de graves conséquences pour l'environnement de

tout notre Canton et des conséquences pour l'environnement en général et l'Alsace toute proche. Nous sommes pleinement conscients qu'il nous faut éviter à tout prix le scénario d'une catastrophe naturelle.

Toutefois, nous estimons que l'examen et la discussion de ce rapport par le Parlement n'apportera aucun élément nouveau et n'aidera en aucun cas à résoudre le délicat problème de l'assainissement de la décharge de Bonfol.

A préciser que ce rapport date de mars 2006 et qu'il concerne l'activité de la commission d'information pour l'année 2005 et que, par conséquent, il est pour nous considéré comme dépassé et plus d'actualité dans le contexte actuel. En effet, depuis 2005 à ce jour, le dossier a évolué entre les parties concernées par ce projet et, à notre avis, il faut faire confiance à notre Gouvernement et aux services de l'Etat jurassien qui conduisent le dossier avec sérénité et en veillant à défendre les intérêts des personnes et de la protection de la nature dans la région. Nous savons également qu'une telle discussion au Parlement sur cet épineux dossier pourrait provoquer des dérapages qui, à notre avis, ne sont pas souhaitables vu où en est actuellement la procédure dans ce dossier.

Nous savons en effet qu'un plan spécial a été publié suscitant plusieurs dizaines d'oppositions qui sont actuellement traitées par le Service de l'aménagement du territoire et l'Office des eaux. Laissons donc la procédure suivre son cours et, s'il y a lieu, la justice prendre ses décisions sur cet objet en toute indépendance.

Dès lors, il nous paraît qu'il est actuellement inopportun de discuter au sein de notre Parlement de ce rapport rédigé en mars 2006, d'autant plus que ce document a été rendu public et que chacun peut consulter le dossier complet de la décharge de Bonfol sur internet.

Voilà les raisons et les considérants brièvement exposés pour lesquels, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe PDC vous demande de rejeter la motion interne concernant le rapport de l'assainissement de la décharge de Bonfol, déposée par le groupe libéral-radical et présentée par notre collègue Michel Juillard.

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : Notre groupe parlementaire soutient la motion de Monsieur le député Michel Juillard. C'est en effet un dossier qui est extrêmement lourd. Je répète que ce sont 114'000 tonnes de déchets qui doivent être traitées et la moindre des choses, c'est que le Parlement soit informé de ce rapport d'assainissement de la décharge de Bonfol.

Ce n'est pas seulement le Parlement qui doit être davantage informé mais également la population et, par le fait d'informer le Parlement, c'est également la population jurassienne qui sera davantage informée. Et nous avons l'impression également que, plus tard, nous aurons d'autres éléments à discuter. Il y aura probablement des problèmes lors de cet assainissement, comme le soulignait Monsieur Juillard, et, à ce moment-là, un Parlement bien informé pourra mieux réagir à ce qui se passera.

Au vote, la motion interne no 85 est rejetée par 26 voix contre 22.

9. Motion no 810 Jurascopie Michel Juillard (PLR)

Au mois de mai dernier, le bureau Urbaplan a remis au Gouvernement son rapport concernant le projet de valorisation des traces de dinosaures de Courtedoux. En date du 6 juillet 2006, le Gouvernement a validé les principes généraux émis par le groupe de travail qui a planché une année complète sur ce dossier et dont le rapport Urbaplan est la synthèse.

Récemment, suite à une question orale posée au Parlement le 20 septembre dernier, on apprenait qu'un chef de projet devait être nommé pour conduire la mise en œuvre des premières mesures concrètes, telles qu'arrêtées par le groupe de travail et surtout pour en préciser les aspects financiers. En répondant à cette même question orale, Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider avait confirmé que le Musée jurassien des sciences naturelles et la Fondation jurassienne de paléontologie allaient être intégrés dans la mise en place des idées proposées par le groupe de travail, ce qui avait satisfait l'interpellateur. Or, jusqu'à présent, les études se poursuivent et semblent mener à un projet plus qu'ambitieux qui nous paraît inadéquat au contexte scientifique et générateur de coûts exorbitants. De plus, des traces de dinosaures viennent d'être découvertes à Louelle, en France voisine, qualifiée par FR3 «du plus grand site du monde, tant au point de vue de la superficie que du nombre d'empreintes» !

Suite à de nombreux contacts que nous avons pris en Suisse comme à l'étranger, il nous paraît important aujourd'hui de proposer un autre projet, beaucoup plus réaliste que celui proposé par Urbaplan. Il poursuit l'idée de renforcer en la développant, à Porrentruy, une institution cantonale que nous appellerons pour l'instant «Jurascopie». Cette institution n'est autre que la mutation de l'actuel Musée jurassien des Sciences naturelles, seul musée cantonal, en une infrastructure muséologique et scientifique moderne. Cette institution devra participer pleinement au développement économique et culturel du Jura, suite, entre autres, aux découvertes récentes faites dans le domaine de la paléontologie jurassienne.

Le «Jurascopie» doit avoir son siège à Porrentruy et mettre en valeur la ville de Porrentruy, commune centre de l'Ajoie et deuxième ville de la République et canton du Jura :

- la ville de Porrentruy est belle ; elle peut être visitée à pied ou en calèche, avec ou sans guide;
- elle possède un hôpital avec un service d'urgences, des commerces, des salles de réunions et de spectacles, une patinoire, deux piscines, des salles et des places pour exercer de nombreux sports;
- elle possède une longue tradition dans le domaine des sciences naturelles qui se perpétue aujourd'hui;
- elle est reliée par l'A16 et par les réseaux CFF et CJ;
- elle sert de gare aux cars postaux régionaux;
- elle est le siège actuel du Musée jurassien des sciences naturelles; son jardin botanique est connu dans le monde entier grâce à ses riches collections scientifiques;
- elle est connue et considérée comme ville d'études (l'Athènes du Jura) ;
- elle possède déjà de nombreuses infrastructures touristiques (CCRP, JT, hôtels, restaurants, musées, bâtiments historiques, bibliothèques, etc.).

Le «Jurascope» doit permettre le développement du Musée jurassien des sciences naturelles sur le site de Porrentruy, tout en laissant la possibilité d'aménager divers satellites, celui de Courtedoux étant, en raison de l'actualité et du financement A16, mis en priorité. Le Musée jurassien des sciences naturelles (MSJN) est la seule institution légale et pérenne qui a pour mission de gérer le patrimoine naturel cantonal. A ce titre, il est incontournable et il est absolument impératif que cette institution faïtière chapeaute tout développement futur dans ce domaine :

- le MSJN peut s'agrandir sur sa propre parcelle ou s'édifier à neuf ailleurs dans la ville (les propriétés à vendre à Porrentruy ne manquent pas);
- il abrite déjà des collections paléontologiques de prestige et d'autres attendent d'être mises en valeur;
- il possède déjà un conservateur à mi-temps et du personnel de surveillance;
- il est situé dans un quartier facilement accessible à pied depuis la gare et en voiture par différentes routes;
- il faudra y ajouter une cafétéria, une boutique et des WC plus nombreux;
- un laboratoire relais pourrait y accueillir de jeunes chercheurs dans tous les domaines des sciences naturelles.

Le «Jurascope» doit permettre de mettre en valeur les collections paléontologiques et archéologiques découvertes sur le tracé de l'A16 : actuellement, ces collections sont dispersées dans divers bâtiments (à l'Hôtel des Halles, au château, dans le bâtiment de La Chaumont, etc.); elles ne sont pas mises en valeur, ni accessibles au public faute d'un lieu d'exposition approprié.

Le «Jurascope» devrait aussi avoir pour mission de mettre en valeur les collections de fossiles de la Fondation paléontologique jurassienne, liée au Musée jurassien des sciences naturelles et dont le conservateur est représentant du Canton en son sein. La collection de cette fondation est également dispersée dans tout le Jura historique (notamment chez Bernard Hoffstettler, à Glovelier, mais aussi chez d'autres membres de la fondation). Sa valeur scientifique est inestimable de par la qualité et la diversité des pièces qu'elle contient.

Le «Jurascope» doit permettre de mettre en valeur tous les sites naturels situés sur le territoire cantonal en accentuant les synergies avec les cantons voisins :

- le canton du Jura (et les cantons voisins) possède de nombreux sites paléontologiques qui doivent constituer un réseau d'observations potentielles et de découvertes à réaliser sur place (fouilles personnelles);
- des animations peuvent être organisées sur quelques sites, les autres devant être mis en valeur par posters ou tout autre moyen d'information;
- à partir du «Jurascope», centre opérationnel unique, rayonnent toutes les autres activités; ainsi, un service organisé sur réservation, ou un accueil pour ceux qui viendront par leurs propres moyens pourra être mis sur pied;
- les visites sont guidées en plusieurs langues à l'aide de baladeurs (audioguides) loués au «Jurascope».

Le «Jurascope» doit permettre de développer toutes les synergies possibles avec les autres acteurs touristiques de la RCJU. Il faut associer à ce projet toutes les activités régionales possibles (Préhisto-Parc de Réclère, Centre équestre de Chevenez, Karting Club de Develier, Club 138 et Casino du Jura à Courrendlin, etc.)

En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'intégrer la réflexion sur l'avenir des traces de Courtedoux dans le concept «Jurascope» et de renoncer à créer sur le site de Courtedoux une infrastructure très coûteuse, conçue en dehors d'un projet global qui, lui, fera rayonner l'ensemble du Jura scientifique. Nous demandons au Gouvernement d'accepter l'ensemble des propositions que nous suggérons et nous le remercions de son acceptation.

M. Michel Juillard (PLR) : La mise à jour de traces de dinosaures le long du tracé de l'A16 à Courtedoux et Chevenez constitue une découverte paléontologique de première importance. Indépendamment de l'aspect scientifique qui n'intéresse que les spécialistes, il est évident que la présence de dinosaures du jurassique en Ajoie doit être utilisée à des fins culturelles et touristiques. Néanmoins, il faut relativiser les choses et développer un projet concret, attrayant, instructif et durable.

Le projet né du bureau Urbaplan, et que le Gouvernement a fait sien, est trop axé sur le site de Courtedoux et doit être reconsidéré en tenant compte d'autres paramètres, aussi bien scientifiques que culturels et touristiques. C'est le but de la motion «Jurascope» qui veut recentrer le débat autour de la ville de Porrentruy et du Musée jurassien des sciences naturelles.

Dans notre idée, le développement d'une structure d'accueil ne doit pas se faire à Courtedoux ni à Chevenez mais à Porrentruy, ville centre de l'Ajoie et point de départ des activités liées à l'ensemble de la paléontologie jurassienne. En effet, Porrentruy possède tous les atouts nécessaires : une gare ferroviaire, un accès autoroutier et une gare routière, des infrastructures hôtelières et des éléments culturels dont les touristes font usage lors de leurs séjours.

Toujours dans notre idée, c'est le Musée jurassien des sciences naturelles qui doit être le centre névralgique du projet de développement. Seule institution muséologique cantonale, dotée de collections remarquables et d'une lisibilité scientifique avérée, c'est elle qui doit être renforcée en priorité, quitte à ce que son concept et sa localisation doivent complètement être remis en question. La construction d'un nouveau bâtiment, moderne et adapté aux besoins du jour, localisé près du site actuel ou délocalisé au centre ville ou près de la gare est tout à fait envisageable.

Cette institution, repensée en fonction des nouveaux besoins muséologiques modernes, nécessaires après les découvertes paléontologiques mais aussi archéologiques des vingt dernières années, doit aussi être organisée pour accueillir des chercheurs universitaires temporaires, des classes de découvertes paléontologiques et un centre de compétences en matière de préparation de fossiles, ceci en collaboration étroite avec la Fondation jurassienne de paléontologie. Elle doit être à même de recevoir le public et de l'orienter vers des satellites de terrain où différentes visites et activités peuvent être proposées, le site de Courtedoux devant être le satellite phare et premier de l'institution, celui dont l'image doit être utilisée pour vendre le produit touristique. Mais ce n'est pas le seul car le Jura est riche en gisements fossilifères de haute importance et, par la suite, des satellites organisés par exemple autour des ammonites de Cornol, des coraux d'Asuel, des tortues de Glovelier ou de la faune quaternaire de Charmoille ou de Saint-Brais pourraient voir le jour.

Il serait dommage de ne pas tenir compte d'un tout et de se focaliser sur un seul site, fut-il momentanément porteur d'espoir !

Toujours dans notre idée, le projet que nous souhaitons pour le canton du Jura doit naître et se développer par étapes successives. D'ailleurs, les moyens financiers à notre disposition ne permettront pas l'extravagance. D'autre part, il est très important qu'il soit le fruit de l'union de tous, concepteurs du projet, autorités cantonales et communales, acteurs de toutes tendances et population. Tous doivent s'unir autour d'un projet réfléchi, novateur, créateur de valeur ajoutée et durable. Le projet «Jurascop» possède ces qualités et tend à fédérer toute la région jurassienne.

Après avoir discuté avec une délégation du Gouvernement en février dernier, j'ai accepté de faire partie du groupe qui continuera de réfléchir sur ce projet, groupe qui va intégrer dans ses réflexions et ses décisions les propositions présentées dans la motion. En conséquence, j'accepte la transformation de ma motion en postulat et vous prie d'en faire de même.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Je vais «contextualiser» un peu les travaux du groupe qui a œuvré – je vais reprendre les termes du programme de législature – à «définir et mettre en œuvre un concept global et concerté de gestion, de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique du Canton», concept qui se devait d'être articulé sur la «création d'un pôle d'attraction en rapport avec le site paléontologique de Courtedoux». C'était l'un des objectifs de l'actuel programme de législature.

Un groupe de travail a été constitué. Je vais juste en mentionner les membres parce qu'en fait je ne sais jamais si on est un peu d'accord, complètement d'accord, un petit peu pas d'accord ou pas du tout d'accord parce que quand vous dites que c'est le projet de M. Wenger, Monsieur le député Juillard, ce n'est pas le cas. C'est le projet d'un groupe de travail qui a été, certes, accompagné, aiguillé, guidé par un expert en la personne de M. Wenger mais aussi d'autres experts, par exemple M. Hainard qui est directeur du Musée d'ethnographie de Genève et d'autres personnes. C'est un peu faux que de personnaliser en disant : «Wenger nous vend cela, moi je vous vends autre chose». Il y a eu une réflexion d'un groupe de travail, une réflexion qui est inachevée, qui en est au stade du concept et du pré-projet, mais c'est quand même un regard croisé de différentes personnes. Alors, les personnes qui participaient à ce groupe de travail, que j'avais le plaisir de présider, étaient M. Chollet du Service des ponts et chaussées, M. Henri Erard de l'Association régionale Jura, M. Philippe Flotiron de Jura-Tourisme, M. François Flury, géologue, M. Michel Friche qui représentait le Service de l'économie, M. Michel Hauser de l'Office de la culture, M. Pierre Lachat de la Société jurassienne d'Emulation, M. Maurice Maillat de la commune de Courtedoux qui a ensuite été remplacé par le maire de ladite commune Jean-Pierre Faivre, Madame la députée Lucienne Merguin Rossé en tant qu'initiatrice par rapport à une motion acceptée par le Parlement, M. Michel Montbaron qui représentait l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts mais qui est également une référence dans le domaine scientifique et en lien avec l'Université de Fribourg, de même encore que M. Dominique Nusbaumer du Service de l'aménagement du territoire. Participaient également M. Joseph Chalverat, conservateur jurassien des sciences natu-

relles, M. Wolfgang Hug, paléontologue, et M. François Schifferdecker, archéologue cantonal.

Il faut bien dire que, dès le début, ce groupe a eu objectif de prendre en considération le formidable patrimoine paléontologique, archéologique et géologique du Canton ainsi que la densité des découvertes, en particulier en Ajoie, et de faire face à une certaine fébrilité ou à une certaine fascination. En effet, peut-être que, dans un premier temps, on était dans une logique additive : chacun voyait son petit projet, certains un parc d'attraction, d'autres un énorme centre de recherche. Mais rapidement – et c'est là que M. Wenger est intervenu – nous avons eu, si on peut le dire ainsi, à ordonner nos ambitions pour construire un concept susceptible d'être développé par la suite en un projet, que je qualifierais d'ambitieux. Je ne pense pas qu'il est extravagant, quoiqu'un peu d'extravagance ou de créativité, il n'y a pas de mal si on reste dans la lucidité par rapport aux capacités financières, en personnes et en appartenance, affiliation d'une région à développer le projet. Donc, ce projet est évolutif.

Il a été présenté et validé au Gouvernement en mai 2006. Il a été représenté à l'actuel Gouvernement qui estime utile de poursuivre les réflexions et la mise en valeur de ces traces de dinosaures avec une nécessité d'avoir une planification financière pour chaque volet ou chaque objet plus précis du projet.

Il est vrai que notre projet met en évidence d'importants potentiels scientifiques mais, je tiens à le dire aussi, qu'il n'est pas réservé à quelques scientifiques passionnés ou encore à une clientèle élitiste. Nous avons voulu préserver l'honnêteté intellectuelle en adaptant naturellement le message au public concerné. Nous savons chacune et chacun qu'on n'adresse pas le même message, de la même manière, à un public familial, à un public d'enfants, à un public de chercheurs ou encore de scientifiques. Par contre, nous savons aussi que cela n'exclut pas la rigueur intellectuelle et nous n'avons en tous les cas pas souhaité nous engouffrer dans un «Mystery Park» ou dans ce genre de parc qui n'est pas honnête intellectuellement et dont nous n'avons pas les moyens financiers. D'ailleurs, nous avons vu que «Mystery Park» est actuellement en faillite. Donc, rigueur intellectuelle n'exclut pas aspect ludique, aspect spectacle, aspect grand public.

Très concrètement, les trois volets retenus par ce groupe de travail sont :

- Un premier volet, c'est la recherche qui prend la forme d'une structure scientifique basée à Porrentruy. Certes, quand on parle de recherche, c'est d'ampleur modeste mais c'est une mise en réseau avec les universités intéressées par ce thème et capable de leur proposer un partenariat en Ajoie qui est un véritable terrain d'expérimentation, de formation et de découverte, idéal par sa localisation et sa richesse. A ce titre, le professeur Montbaron va nous proposer un projet allant dans ce sens car on sait qu'actuellement, dans les universités suisses, la paléontologie est plutôt amenée à diminuer ses budgets comme une peau de chagrin et il peut y avoir un intérêt très fort à se fédérer et un projet commun. En fait, on imagine que la paléontologie peut avoir un centre de compétences dans le Jura, comme on a eu développé des petites structures par exemple pour l'ornithologie à Sempach ou encore la métrologie à la Jungfraujoch. Ce n'est vraiment pas de se dire qu'on ne veut pas une université ici,

on sait très bien qu'on ne peut l'avoir mais on peut avoir un centre de compétences.

- Le deuxième volet est l'idée d'un projet éducatif et de loisir sur les sciences de la terre, de la géologie et de la paléontologie, à mettre sur pied par le canton du Jura à l'intention notamment ou peut-être en particulier des milieux scolaires de Suisse, voire de l'étranger. Là, il y a une volonté d'«attirer» la clientèle des milieux scolaires par des courses d'écoles pour ensuite attirer la clientèle familiale. On envisage aussi des séjours pour adolescents ou jeunes en formation, des stages, etc.
- Le troisième volet, c'est le projet plus grand public avec visites et événements. Là, ce ne sont pas des grandes infrastructures mais plutôt une mise en synergie des compétences, des savoir-faire, des richesses déjà actuellement en place en Ajoie. Par exemple, pour cet été, on envisage et on est en relation avec M. Boursicot qui a cette énorme collection de films publicitaires s'il peut y avoir un événement en lien avec des films publicitaires et les dinosaures ou les animaux fantastiques. Enfin, il s'agit plutôt d'utiliser toutes les compétences déjà présentes pour, à chaque fois, parler dinosaures.

Où peut-être nous avons – je ne sais pas si c'est une divergence – une appréciation différente, c'est que le groupe de travail a eu le sentiment très net, qui est confirmé aussi parce que maintenant on a mis le dossier également entre les mains du professeur Crevoisier, économiste à l'Université de Neuchâtel, qu'il fallait partir d'un produit d'appel si j'ose le dire ainsi (vous appelez cela le satellite phare) sur Courtedoux, c'est-à-dire d'attirer les gens, la clientèle sur ce projet par rapport aux traces de dinosaures. Vous avez le sentiment, vous, que cet intérêt est fugace et que cela ne durera pas. Nous, nous misons sur le fait qu'il s'agit d'avoir une dynamique muséographique qui permet de maintenir cet intérêt, non pas d'aller voir des traces et c'est tout mais de permettre aux gens de fouiller, d'explicitier les métiers en lien avec la paléontologie et ensuite d'amener le public à visiter. Vous avez parlé des tortues de Glovelier, des ammonites dont j'ai oublié où elles sont mais vous me l'avez déjà dit plusieurs fois. Je suis persuadée qu'on peut mettre en valeur tout ce patrimoine mais c'est difficile peut-être de partir par rapport à une offre trop globale.

Nous avons présenté ce projet au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui est nanti d'une demande d'aide financière et qui a une appréciation et une entrée en matière favorables. De même, nous l'avons présenté au Secrétariat d'Etat à la recherche, par M. Charles Kleiber, qui nous dit qu'il y a du sens à poursuivre nos démarches.

Institutionnellement, il est clair que vous serez amené à vous prononcer, en qualité de Parlement, sur des projets qui vous seront présentés, pour autant qu'ils soient validés par le Gouvernement, en matière de crédits d'étude et de crédits d'investissement. D'ailleurs, les discussions auront déjà lieu dans le cadre des plans financiers.

A un moment donné, vous avez qualifié le projet de pharaonique et je ne pense pas qu'il le soit. Par contre, je pense qu'il est ambitieux dans la volonté d'être évolutif. Et, à ce niveau-là, effectivement, on envisage, sur le site de Courtedoux, non pas une construction en dur ou incroyablement complexe – parce que d'ailleurs, comme vous le relevez, on n'en a pas les moyens – mais une structure d'accueil parce qu'on part de l'idée que, notamment pour les scolaires, il y aura une nécessité d'avoir une porte d'entrée, un ancrage avec le musée mais aussi une nécessité sur place d'avoir un

lien entre la pratique et la théorie, qui peut être sur place et sur le musée.

Par rapport au Musée des sciences naturelles et à la Fondation paléontologique jurassienne, nous les avons rencontrés et il est évident que nous allons les associer dans les travaux et également dans la collaboration. Le musée – vous l'avez relevé et je pense que c'est exact – aura un rôle fondamental. Peut-être même qu'il sera le partenaire premier, quoi qu'on devra se poser aussi rapidement la question de la personnalité juridique d'un tel projet : est-ce que ce sera une association, une fondation, est-ce que ce sera le musée en tant que tel ? Mais, vu que le musée est étatique, je ne pense pas que c'est à l'Etat jurassien d'investir sur le tout et de pouvoir porter un tel projet. Mais le musée devra également «changer» peut-être sa mission parce que peut-être qu'on ne lui a pas donné les moyens jusqu'à présent d'avoir une véritable mission muséographique. Vous le dites, ce sont des collections exceptionnelles. M. Chalverat est un conservateur à mi-temps sauf erreur. Donc, il ne peut pas faire des choses exceptionnelles. Donc, le musée devrait être, je dirais, redéfini dans sa mission.

Vos interventions ont le mérite de clarifier les collaborations possibles, de clarifier la volonté qu'on peut avoir de développer un tel projet et, effectivement, cela nous a peut-être rendu attentifs au fait que nous n'avions pas assez communiqué avec le Musée jurassien des sciences naturelles.

Par rapport à votre intervention, vous avez également mentionné les découvertes récemment mises à jour à Loulle, dans le Jura français, et on aurait pu entendre que ce site était le plus grand site mondial ou autre. Ce n'est pas le cas. Je ne pense pas qu'on va entrer dans un débat de scientifiques. D'ailleurs, le plus grand site en termes de surface en tous les cas, c'est la Bolivie. Par rapport à Loulle, notre site, d'après ce qui est dit par des experts, présente un intérêt tout à fait intéressant, voire plus important, mais, comme je vous le dis, je ne vais pas entrer dans ce débat. Mais le site de Courtedoux ou les sites jurassiens sont intéressants parce qu'ils offrent également – et, là, vous avez raison – d'autres caractéristiques paléontologiques notables telles que la présence d'invertébrés marins, de fossiles de reptiles et de tortues du jurassique. Donc, il n'y a pas que des traces.

Ce qu'il faut peut-être aussi prendre en considération, c'est qu'aujourd'hui déjà, grâce au budget de l'A16, nous avons déjà... nous, ce n'est pas du tout le cas, je veux dire la Confédération nous a permis d'investir entre 5 et 6 millions sur les sites de Courtedoux-Chevèze. Donc, ces sites sont déjà étudiés en partie alors que Loulle n'a pas encore débuté toute cette démarche. Il faut aussi dire qu'annuellement, nous avons un budget de 10 millions pour la Section archéologie et paléontologie et, effectivement, tous ces montants servent à documenter et à avoir, si on peut le dire ainsi, une certaine avance sur le plan scientifique. Et qui plus est, Loulle pourrait tout à fait être, et sera probablement, en lien pour une mise en valeur sur le plan justement du jurassique. D'ailleurs, la prochaine exposition Interreg qui est organisée pour la mise en valeur du travail paléontologique et aussi des traces de dinosaures, qui se déroulera à Chevèze, fait le lien avec des travaux en France. Un film est déjà en passe d'être réalisé avec une collaboration très proche de Fribourg (par son musée), du Jura et de la France. Donc, les liens sont là et je crois que la communauté scientifique reconnaît tout à fait le rôle central de Courtedoux, et du Jura j'en suis persuadé aussi.

Porrentruy, c'est évident que c'est le pont d'ancrage. D'ailleurs, lorsque nous avons organisé nos visites, nos journées portes ouvertes, nous avons sciemment souhaité que le départ se fasse à la gare de Porrentruy, qu'il y ait un déplacement en car, que Courtedoux ne soit qu'«un moment» dans la visite des personnes susceptibles d'être intéressées par cette problématique mais aussi de rester dans le Jura. Et, là, je dois aussi vous dire qu'il y a eu une déception – les guides de Porrentruy nous l'ont également dit – c'est que les gens repartaient bien vite. On doit donc être conscient du fait que si l'on développe tout un projet en lien avec Courtedoux, on devra pouvoir compter sur des partenariats pour que le reste devienne suffisamment intéressant pour maintenir l'intérêt du client potentiel pour non seulement un après-midi mais une journée, voire deux, voire une petite semaine. Et, là, je pense que ce n'est pas à l'Etat d'avoir un projet global mais à l'Etat d'avoir des partenariats.

Ce qui me paraît aussi fondamental – il y aurait encore beaucoup de choses mais je vais m'arrêter là – c'est que nous ayons un discours – je ne pense pas qu'on doive tous penser la même chose au même moment – fondamentalement complémentaire pour attirer non seulement la bienveillance mais l'intérêt du capital privé parce que, régulièrement, on nous dit : «Oui, c'est un projet qui peut et qui doit être financé par les pouvoirs publics» parce qu'il y a une responsabilité de préservation de ces sites (on ne peut pas faire n'importe quoi) et une responsabilité de mise en valeur mais on nous dit aussi qu'il doit y avoir du partenariat et, je pense, avec des partenaires privés mais pour que ceux-ci nous trouvent cohérents, s'intéressent à notre projet, il faut qu'ils aient véritablement le sentiment qu'il y a un région, un canton qui croit en ce développement et non pas des concurrences entre scientifiques ou entre différents lieux muséographiques ou d'autres parce que, sinon, selon les contacts que j'ai déjà pu avoir, on nous prend peu ou pas au sérieux. Dans ce sens-là, je vous remercie d'avoir déposé votre motion car elle a permis, en amont, déjà de clarifier certaines questions.

J'en appelle aussi, je dirais, à de la compréhension pour savoir qu'aujourd'hui rien n'est achevé, que tout est à construire mais avec une volonté de profiler l'Ajoie et le Jura parce que ce patrimoine est exceptionnel et il appelle notre responsabilité, que ce soit sur le plan scientifique mais surtout politique et de citoyen.

Je vous regardais tellement que j'ai oublié de vous dire que le Gouvernement vous propose d'accepter la motion sous forme de postulat.

M. Francis Girardin (PS) : Le groupe parlementaire socialiste prend note avec satisfaction de la décision de Monsieur Juillard de transformer sa motion no 810 en postulat. En effet, nous n'aurions pas pu la soutenir sous la forme présentée initialement. Il aurait été dommage de mettre en concurrence votre projet «Jurascop» et le projet présenté en juillet dernier par le Gouvernement, respectivement par le Département de la Formation, de la Culture et des Sports. Ce projet, évolutif, présenté en trois volets – je ne vais pas refaire tout le travail qu'a fait Madame la ministre – est lui aussi intéressant.

Ce qui est bon, Monsieur Juillard, pour une région de notre Canton est bon pour le Jura tout entier. La mise en valeur des traces de dinosaures (je simplifie), à Courtedoux notamment, doit permettre à l'Ajoie, et donc au Jura, de rayonner en Suisse et au-delà de nos frontières nationales.

Néanmoins, c'est à dessein que nous rendons aussi attentifs le Parlement et certains groupes parlementaires au fait que tout projet tant soit peu ambitieux a un coût et qu'il faudra s'en souvenir au moment de finaliser les objectifs, tant du Gouvernement que ceux de «Jurascop».

Le groupe socialiste acceptera donc le postulat du groupe libéral-radical.

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : Tout en relevant l'excellent travail réalisé par le Gouvernement et son groupe de travail dans le projet de mise en valeur des traces de dinosaures, le groupe démocrate-chrétien va soutenir la motion de Michel Juillard mais transformée en postulat. En effet, cet important projet mérite que tous les intéressés soient intégrés à la réflexion sur l'étude qui est en cours.

Pour nous, la réflexion doit également porter sur son financement, raisonnable et par étapes. En outre, comme le suggère le projet du Gouvernement, nous pensons qu'il faudra trouver des partenaires financiers, notamment avec la Confédération, des fondations et des privés.

La présidente : Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. (*Rires.*) En tout cas, vos estomacs s'expriment semble-t-il ! Donc, l'avis des groupes étant connu, je vous demande formellement votre position, Monsieur le député Michel Juillard, par rapport à la proposition du Gouvernement de transformer votre motion en postulat.

M. Michel Juillard (PLR) : J'accepte la transformation en postulat.

Au vote, le postulat no 810a est accepté par la majorité du Parlement.

La présidente : Voilà, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Contrairement à ce que je vous ai dit tout à l'heure, il est 12.15 heures et nous allons nous arrêter ici pour cette séance. Les points qui n'ont pas été traités aujourd'hui seront repris lors de la séance du mois d'avril.

10. Rapport 2005 de la Caisse de pensions

11. Interpellation no 712

Privation de liberté à des fins d'assistance de longue durée, acharnement thérapeutique, évaluation de la capacité de discernement : où en est-on dans le Jura ?

Dominique Baettig (UDC)

12. Interpellation no 714

Peines de travail d'intérêt général (TIG) : où en est-on dans le Jura ?

Christophe Schaffter (CS-POP+VERTS)

13. Interpellation no 713

Dépistage du cancer du sein... mammographie en danger

Maria Lorenzo-Fleury (PS)

(Ces points sont reportés à la prochaine séance.)

La présidente : S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! J'ai des fois l'impression d'être dans une classe d'école où, quand la sonnerie arrive, les élèves enfilent leurs affaires dans leur sac et n'écoutent plus le professeur. Donc, je vous demande encore deux minutes, s'il vous plaît !

Les débats étant clos, Jean-Claude Montavon a souhaité quand même vous dire un petit mot et je lui cède le micro. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement : Effectivement, j'ai tenu à respecter la procédure, comme j'essaie de le faire chaque fois en votre présence. Les débats étant clos, je peux quand même me permettre de vous dire un très grand merci pour le soutien unanime que vous m'avez apporté dans mon action en faveur du Parlement et de l'Etat jurassien depuis près de trente ans. Grand merci à vous ! (*Applaudissements.*)

La présidente : Comme je vous l'avais annoncé en début de séance et pour aiguïser vos appétits qui le sont déjà passablement, je vous propose d'entonner la «Rauracienne» pour fêter les 30 ans de la Constitution jurassienne. Sur ce, bon appétit et bonne rentrée chez vous après le chant !

(*La «Nouvelle Rauracienne» est entonnée par les députés. La séance est levée à 13 heures.*)